



Rapport d'activités

ACCESSIBILITÉ

HANDICAP

2022-2023



METROPOLE ROUEN NORMANDIE
108 allée François Mitterrand, 76006 ROUEN

RAPPORT D'ACTIVITÉS

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

2022-2023

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ
ET L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE



La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et l'Inclusion des Personnes en Situation de Handicap

a pour objectif de dresser un et répondre aux exigences de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La Métropole Rouen Normandie agit en matière d'accessibilité de la voirie, du cadre bâti et des transports et en matière d'accessibilité aux droits des personnes en situation de handicap : emploi, logement, santé, environnement, culture et sports. C'est un travail collaboratif entre élus, services de la Métropole avec l'appui et l'expertise des associations de personnes en situation de handicap.

Ce rapport a pour objectif de mettre en lumière des actions menées sur les années 2022-2023 afin de contribuer à ce défi collectif vers l'accessibilité universelle et une société inclusive.

Myriam MULO

Vice-Présidente de la Métropole Rouen Normandie

en charge de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femmes-hommes et du handicap

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE.....	6
1.1	NOTIONS D'ACCESSIBILITE ET DE HANDICAP	6
1.2	UN RAPPORT ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE	8
2	LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE ET L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.....	9
2.1	MISSION DE LA COMMISSION	9
2.2	UN LIEN PRIVILEGIE AVEC LA COORDINATION HANDICAP NORMANDIE	10
3	ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS EN COMMUN	12
3.1	BILAN D'EXPLOITATION	13
3.2	FORMATION DES AGENTS A L'ACCUEIL DES PSH	15
3.3	AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES DU RESEAU DE TRANSPORTS	16
3.4	EXTENSION DU RESEAU DE TRANSPORTS ET CREATION DE NOUVELLES LIGNES	24
4	LA GESTION DE LA VOIRIE POUR LA CONTINUITE DE LA CHAINE DE DEPLACEMENT.....	29
4.1	ZOOM SUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU POLE VAL DE SEINE	30
4.2	ZOOM SUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU POLE PLATEAU ROBEC	31
4.3	ZOOM SUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU POLE DE ROUEN	32
4.4	ZOOM SUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU POLE AUSTREBERTHE CAILLY	34
4.5	ZOOM SUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU POLE SEINE SUD	35
5	GRANDS PROJETS ET AMENAGEMENTS NEUFS	37
5.1	LES GRANDS PROJETS METROPOLITAINS	37
5.2	FACILITER LES FRANCHISSEMENTS ENTRE LES GRANDS PROJETS ET L'EXISTANT	38
6	ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS	41
6.1	ETAT DES LIEUX	41
6.2	PERSPECTIVES	42
7	GESTION DES DECHETS.....	44
7.1	DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE PLUS ACCESSIBLES	44
7.2	REDUIRE L'ENCOMBREMENT DES TROTTOIRS	45
8	L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET L'ENVIRONNEMENT	46
8.1	LE PAVILLON DES TRANSITIONS H2O	46
8.2	PARC NATUREL URBAIN DU CHAMP DES BRUYERES	48
8.3	ANIMATIONS MON P'TIT ATELIER DE LA COP21	48

9	L'HABITAT	51
9.1	L'ADAPTATION DES LOGEMENTS POUR LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES	51
9.2	LE DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS DE LOGEMENTS ADAPTES POUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET OU DE VIEILLISSEMENT	53
9.3	PERSPECTIVES POUR 2024-2025	55
10	LA CULTURE ACCESSIBLE A TOUTES ET TOUS	56
10.1	FESTIVAL SPRING	57
10.2	JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE ET JOURNEES DU MATRIMOINE	57
10.3	LES MUSEES METROPOLITAINS	58
11	TOURISME ET HANDICAP	66
12	SPORTS ET LOISIRS.....	68
12.1	AIDER LES ASSOCIATIONS DE LA METROPOLE	68
12.2	FAVORISER L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE AU QUOTIDIEN	69
13	SOLIDARITE ET SANTE	71
13.1	CONTRAT LOCAL DE SANTE.....	71
13.2	SOLIDARITE INTERNATIONALE ET COOPERATION DECENTRALISEE	75
14	INCLUSION ET INSERTION ECONOMIQUE.....	77
14.1	L'EMPLOI INCLUSIF ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)	77
14.2	LE SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP VIA L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE DE LA METROPOLE.....	78
15	AGIR EN INTERNE, UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES INCLUSIVE	82
15.1	LE SUIVI DES BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI	82
15.2	LA SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LE FIPHFP 2022-2024	84
15.3	LA POURSUITE DE CAMPAGNES DE SENSIBILISATION AUPRES DES AGENTS.....	85
15.4	ÉCHANGES AVEC LES ACTEURS LOCAUX DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DES ENTREPRISES INCLUSIVES.....	86
15.5	L'ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DU PARCOURS PROFESSIONNEL	86
15.6	DES ACCOMPAGNEMENTS ET DES PRESTATIONS PAR LE BIAIS DES ACTIONS SOCIALES.....	87
15.7	LA FORMATION EN INTERNE	89
16	CONCLUSION	91
17	LEXIQUE.....	92

1 PREAMBULE

1.1 Notions d'accessibilité et de handicap

Ce rapport aborde les sujets d'accessibilité, de mobilité réduite et de prise en compte de handicap.

Qu'est-ce que l'accessibilité ?

C'est la possibilité pour l'ensemble des personnes, quel que soit leur degré de mobilité ou leur handicap, d'accéder et de bénéficier de son environnement à la fois physique (espaces publics, transports, bâtiments) et immatériel (culturel, serviciel, économique...).

Qu'est-ce que la Mobilité Réduite ?

Les personnes à mobilité réduite (PMR) sont des personnes qui ont une difficulté pour se déplacer telles que les personnes en situation de handicap, qu'il soit visible ou non, les personnes de petite taille, les personnes avec des bagages, les personnes âgées, les personnes malades ou convalescentes, les femmes enceintes, les personnes avec de jeunes enfants, les personnes avec des poussettes, etc.

En France, 40% des habitants connaissent à un moment de leur vie une situation de mobilité réduite.

Qu'est-ce que le handicap ?

Au sens de la loi, constitue un handicap **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement** par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Un handicap résulte donc d'un décalage entre les aptitudes des personnes (aptitude à voir, à entendre, à se déplacer, à communiquer...) et les possibilités que leur offre leur environnement. On parle donc de handicap situationnel.

Dans le langage courant, le mot « handicap » est également utilisé pour désigner les déficiences et limitations de capacités. Les handicaps sont regroupés par familles. Le classement de l'Organisation Mondiale de la Santé reconnaît les catégories de handicap ci-après.

Les catégories de handicap



Le handicap moteur se caractérise par une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres.

L'atteinte à la motricité peut être partielle ou totale, temporaire ou incurable, selon son origine. Exemples : Paralysies, amputations, maladies, vieillissement...



Le handicap visuel est un handicap sensoriel caractérisé par une déficience de la fonction visuelle. Il se traduit par une perte d'acuité visuelle pouvant aller jusqu'à la cécité.



Le handicap auditif est également un handicap sensoriel. Il désigne une perte partielle (malentendant) ou totale de l'audition (surdité). Il peut entraîner des troubles de la parole.



Le handicap psychique se définit par l'atteinte d'une pathologie mentale entraînant des troubles mentaux, affectifs et émotionnels, soit une perturbation dans la personnalité, sans pour autant avoir des conséquences sur les fonctions intellectuelles. Exemples : dépression, troubles bipolaires, hypochondrie, schizophrénie...



Le handicap mental est une déficience des fonctions mentales et intellectuelles, qui entraîne des difficultés de réflexion, de compréhension et de conceptualisation, conduisant à des problèmes d'expression et de communication. Exemples : Autisme, Trisomie 21,

polyhandicap (handicap grave à expressions multiples associant une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère).

1.2 Un rapport accessible au plus grand nombre

Ce document a été rédigé en tenant compte des recommandations formulées dans le cadre du Groupe Technique de Référents Accessibilité des Villes Inclusives coanimé par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) sur l'accessibilité des documents numériques :

- Utilisation de la police Verdana en taille 12 points ;
- Interlignes de 1.50 point, ou au minimum de 1.15 point ;
- Texte non justifié ;
- Absence de retours vides à la ligne ;
- Description alternative donnée aux images ;
- Utilisation de listes à puces ;
- Structuration du document par titres hiérarchisés.

Ces recommandations sont destinées à améliorer la lisibilité du document pour les personnes porteuses de troubles dys- ainsi que pour les personnes aveugles et malvoyantes, notamment dans le cadre du recours à un lecteur d'écran.

Le choix de ne pas utiliser d'écriture inclusive introduisant des éléments de typographie supplémentaires a été guidé par les mêmes considérations. Lorsque cela a été possible, le recours à des termes englobants a été privilégié.

Enfin, une version synthétique du rapport est également disponible. Elle a été rédigée dans l'objectif d'en faciliter la compréhension à tous les publics.

2 LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE ET L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

2.1 Mission de la commission

La **Commission Intercommunale pour l'Accessibilité** a été créée par délibération du Conseil Métropolitain en 2017.

Elle est le lieu privilégié d'information et de concertation entre la Métropole Rouen Normandie et les associations du monde du handicap et des usagers.

Les membres de la Commission ont pour rôle d'échanger sur divers sujets liés à leur prisme d'actions défini par l'art.2143-3 du code général des collectivités territoriales. Elles ont notamment pour missions

- de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées,
- de faire connaître aux services de la Métropole les difficultés rencontrées par les associations et les usagers.

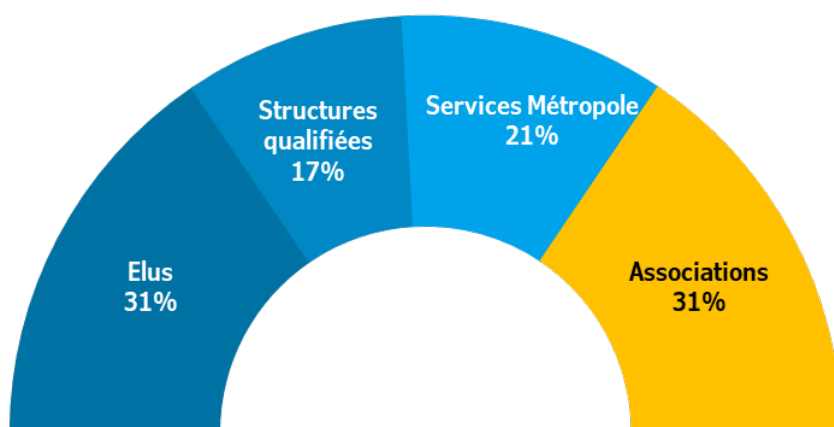
Au cours de la période 2022-2023, la Commission s'est réunie 2 fois en séance plénière, sous la présidence Madame Mulot, Vice-Présidente de la Métropole Rouen Normandie en charge de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femmes-hommes et du handicap.

Composition de la Commission

La commission intercommunale pour l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap se compose :



- ✓ D'élus métropolitains,
- ✓ D'associations de personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite,
- ✓ De structures qualifiées : l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, l'Union Sociale pour l'Habitat et les sociétés de transports en commun TCAR et TAE,
- ✓ Des services de la Métropole.



Répartition des
membres de la
Commission
Intercommunale pour

2.2 Un lien privilégié avec la Coordination Handicap Normandie

La Métropole a engagé un partenariat avec la Coordination Handicap Normandie (CHN) depuis 2011. Grâce aux conventions conclues successivement, de nombreuses actions ont pu être réalisées sur la prise en compte des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap dans les différents champs de compétences de la Métropole et de la CHN : notamment autour de la Journée Internationale du Handicap, de la marque Tourisme et Handicap, de l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, de l'accessibilité, etc...

Ce partenariat a également permis d'accompagner la Métropole dans la prise en compte du handicap et de l'accessibilité dans différents projets, de tisser des liens avec des associations intervenant en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes porteuses d'un handicap et de faciliter l'acculturation progressive de nombreux services.

La convention triennale qui lie la Métropole à la CHN a été reconduite jusqu'en décembre 2026.

3 ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS EN COMMUN



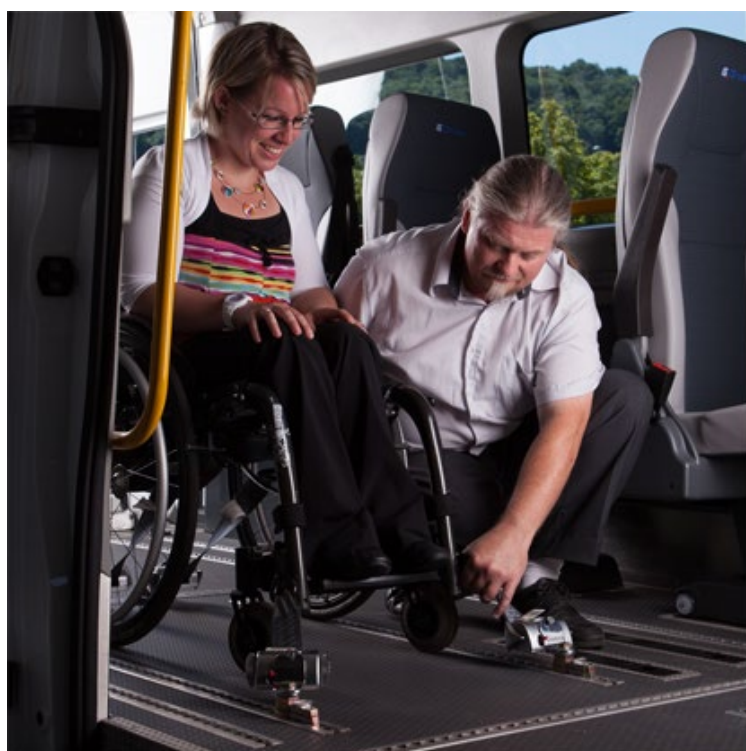
Depuis plusieurs années, et en collaboration avec les associations, le réseau de transports de la Métropole Rouen Normandie travaille sur l'accessibilité de son parc, ses infrastructures et ses services. Le Schéma Directeur d'Accessibilité et l'Agenda d'Accessibilité Programmée constituent les documents-cadres de la mise en accessibilité du réseau de transports en commun. Ils ont été respectivement approuvés par les élus du territoire en 2012 et en 2015.

En complément des actions de mise en accessibilité des transports prévues dans ces documents-cadres, la Métropole œuvre au quotidien afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite en expérimentant des solutions innovantes et en étudiant, au long cours, des solutions aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap dans leur chaîne de déplacement.

Enfin, le développement du réseau de transports en commun concourt à améliorer l'autonomie des personnes en situation de handicap.

3.1 Bilan d'exploitation

3.1.1 Service de transport des personnes à mobilité réduite HANDISTUCE



Le service Handistuce est un service de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite résidant dans l'une des 71 communes de la Métropole. Deux types de véhicules sont mis à disposition :

- **le minibus** : réservé aux personnes en fauteuil roulant ne pouvant se transférer seules,
- **et le taxi** : pour toutes les personnes, exceptées les

personnes en fauteuil roulant, ne pouvant se transférer seules.

Ce service a été mis en place pour les personnes en situation de handicap ne pouvant pas emprunter le réseau ASTUCE. Le transport s'effectue de trottoir à trottoir et à la demande. L'accès au service se fait par demande sur dossier instruit par un groupe de travail de la Métropole. Depuis novembre 2023, les usagers n'ont plus besoin de présenter de dossier de renouvellement.



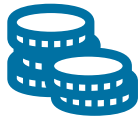
1130 usagers

en situation de handicap
inscrits au service en
2023

Le service connaît une hausse de fréquentation continue avec 83 199 voyages enregistrés en 2023 contre 77 910 voyages en 2022.



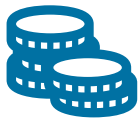
+ 4,7% de voyages
depuis 2019



1,6 millions €

Coût annuel du service

Afin de rendre le service plus accessible à tous, un changement de tarification a été opéré : en septembre 2023, la tarification horokilométrique a été remplacée par la tarification du réseau ordinaire, soit un titre 1 voyage ou l'utilisation d'un abonnement annuel. **Le coût du trajet passe donc d'une moyenne de 3,70€ à 1,80€ ou moins en cas d'abonnement.**

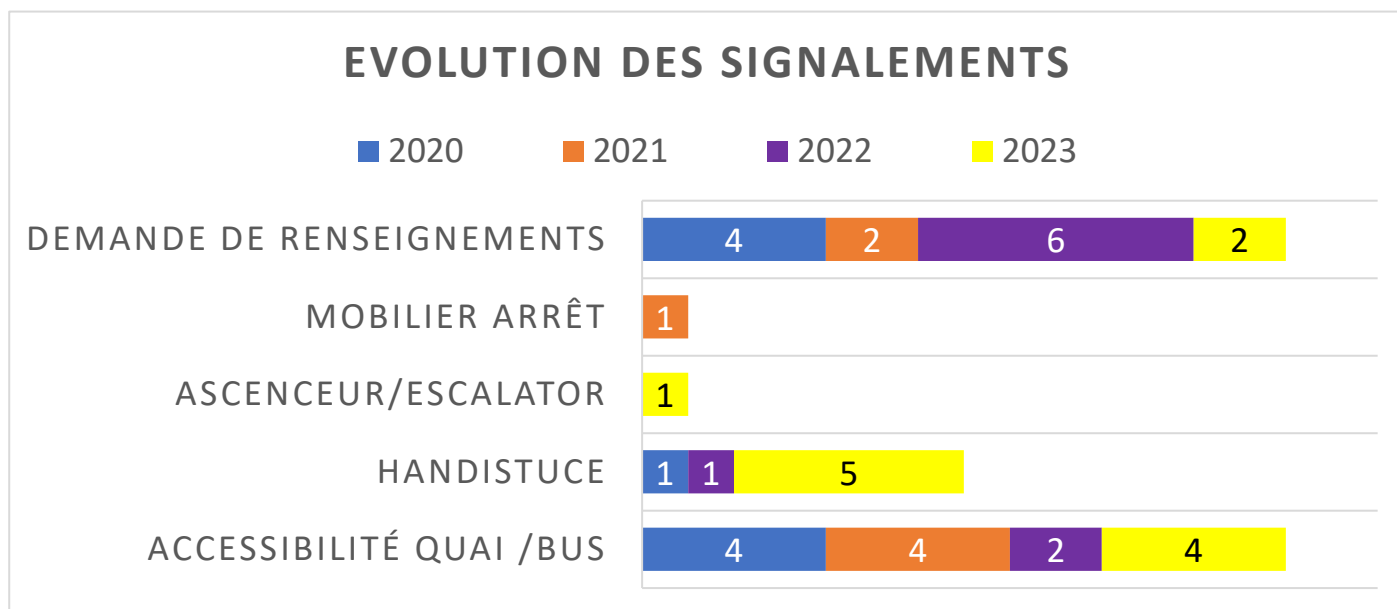


1,80 € ou moins

Coût d'un trajet, contre
3,70€ en moyenne avant
septembre 2023

3.1.2 Signalements concernant l'accessibilité du réseau

Le nombre de signalements concernant l'accessibilité du réseau se maintient avec toutefois davantage de signalements sur le service Handistuce en 2023.



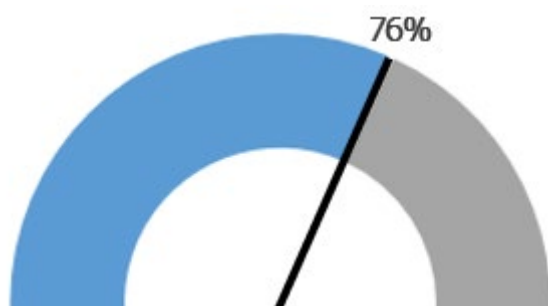
3.2 Formation des agents à l'accueil des PSH

Le plan de formation des agents pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap continue d'être déployé. La formation a été dispensée aux effectifs suivants :



960 conducteurs formés au handicap moteur

788 conducteurs formés au handicap visuel



Taux de formation des professionnels aux handicaps du réseau Astuce

3.3 Amélioration des infrastructures du réseau de transports

3.3.1 Mise en accessibilité des quais du réseau Bus

La mise en accessibilité des arrêts de transport prioritaires prévue dans le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports s'est poursuivie en 2022 et 2023. En plus du programme de mise en accessibilité spécifique, les points d'arrêt sont remis aux normes dans le cadre des travaux de rénovation ou de réaménagement de voirie.



En 2022, 18 quais supplémentaires ont été mis en accessibilité.

En 2023, 27 quais supplémentaires ont été mis en accessibilité



240 000 €/an

Budget du programme spécifique de mise en accessibilité des points d'arrêt

3.3.2 Aménagements des arrêts de transports et de leurs abords

En lien avec la recomposition du réseau de transports en 2022 la Direction Gestion Opérationnelle des Déplacements et Transports poursuit un programme de travaux d'amélioration du réseau bus, TEOR, Métro et de leurs abords. En 2022 et 2023, plusieurs interventions ont eu lieu :



- **Arrêt Hôtel de Ville de Sotteville** : Elargissement du quai bus avec sécurisation des traversées,
- **Mont aux Malades – St Maur à Mont Saint Aignan et Rouen** : sécurisation des passages piétons et accessibilité des quais bus réalisées à l’occasion de la pérennisation de la piste cyclable,
- **Carrefour Métro de l’avenue de Bretagne à Rouen** : orthogonalisation des passages piétons et sécurisation des 4 branches du carrefour avec raccourcissement des traversées,
- **Lycée du Cailly à Déville-Lès-Rouen** : création d’un pôle bus / cars scolaires sur le parvis avec sécurisation des piétons et accessibilité des quais bus,
- **Hôtel de Ville de Darnétal** : opération globale avec la création d’un pôle multimodal, quai bus et Filor accessibles, et amélioration de l’accessibilité PMR des commerces rue Sadi Carnot,
- **La Pléiade à Mont Saint Aignan** : création d’un terminus accessible pour la ligne F8. Des travaux de création de trottoirs complémentaires sont prévus en 2024.



Arrêt de bus élargi à la station Hôtel de Ville, Sotteville-Lès-Rouen

Création d'un pôle car-bus devant le lycée de Déville-Lès-Rouen.

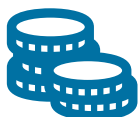


Au total, les investissements d'amélioration du réseau d'infrastructures des bus représentent :



1,2 Millions d'€

Budget des travaux d'amélioration du réseau en 2022



1 Million d'€

Budget des travaux d'amélioration du réseau en 2023

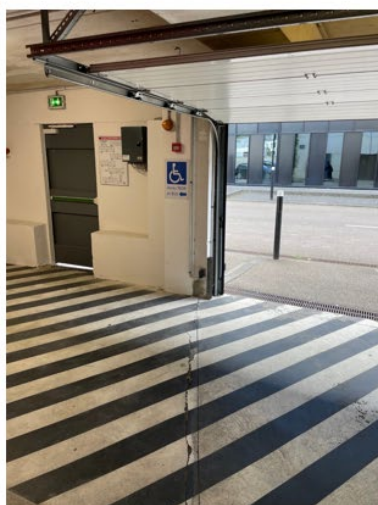
3.3.3 Aménagement des bâtiments d'accueil transports et pôles d'échange

Plusieurs modifications ont eu lieu dans les bâtiments d'accueil et les pôles d'échanges du réseau de transports en commun pendant la période 2022-2023.

3.3.3.1 Guidage dans le Pôle d'échanges du Mont Riboudet

En 2023, le guidage des usagers en situation de handicap moteur a été amélioré et étendu entre le Parking du Mont Riboudet, le Pôle d'échanges bus, le Palais des Sports et le centre commercial Docks 76.

✓ Cheminement sous-sol



✓ Cheminement extérieur
du parvis du Palais des Sports



✓ Cheminement totem du
parvis du Palais des Sports



3.3.3.2 Réaménagement de l'agence Astuce du Théâtre des Arts

Des travaux d'aménagement ont été réalisés à l'intérieur de l'agence des mobilités de la rue Jeanne d'Arc à Rouen pour pouvoir accueillir au mieux les usagers. L'organisation suivante a été mise en place :

- Entrée des usagers par la porte située au 9 rue Jeanne d'Arc,
- Accueil humanisé des usagers après le sas d'entrée,
- Selon le besoin, les usagers sont dirigés vers un guichet ou sont renseignés dès l'accueil,
- Prise d'un ticket par les usagers pour ceux ayant besoin de se rendre à un guichet,
- Pour les personnes à mobilité réduite, l'agent d'accueil accompagne l'utilisateur au premier guichet libre,
- Sortie des usagers par la porte située rue des charrettes.

Une réflexion est en cours pour modifier les conditions d'accès des personnes à mobilité réduite avec pour objectifs d'améliorer le guidage et de faciliter le passage à l'intérieur de l'agence.



3.3.3.3 Déménagement de l'agence Astuce d'Elbeuf-Sur-Seine

La nouvelle agence des mobilités a ouvert le 30 mai 2023 au 84 rue des Martyrs à Elbeuf Sur Seine. L'aménagement des locaux a été pensé pour faciliter l'expérience des usagers et le positionnement central de l'agence facilite la venue en transports en commun.



3.3.4 L'accessibilité du matériel roulant

Le parc roulant du réseau est composé **de 77 TEOR et 27 rames de tramway accessibles de plain-pied**. La quasi-totalité du parc de 365 véhicules bus est accessible.

En 2022 :



**49 véhicules
acquis**

Parc de 370 véhicules



13,6 millions € investis

Taux de
renouvellement du parc :

13%

En 2023 :



**59 véhicules
acquis**

Parc de 390

véhicules



22 millions € investis

Taux de renouvellement
du parc : 16%

Le taux de renouvellement des véhicules a fortement progressé entre 2022 et 2023. Cette progression s'explique à la fois par le vieillissement du parc et la nécessité de transition vers des énergies plus propres (hydrogène, électrique). Ce renouvellement entraîne une nette amélioration de l'accessibilité des véhicules, tous les nouveaux bus étant accessibles.

Taux d'accessibilité des accès aux véhicules :

	taux d'accessibilité
Accès au véhicule	
Plancher bas	99,7%
Palette	99,7%
Agenouillement du véhicule	100,0%
Main courante	100,0%
Bouton d'appel extérieur UFR (sur porte 2)	100,0%
Contraste quai/accès portes du véhicules	100,0%
Annonce sonore	72,1%
Annonce sonore fermeture des portes	93,4%

Taux d'accessibilité de l'intérieur des véhicules :

Intérieur au véhicule	taux d'accessibilité
Au moins un emplacement UFR	100,0%
Sièges prioritaires	99,5%
Barre de maintien	100,0%
Valideurs bien positionnés	100,0%
Bouton d'appel UFR	100,0%
Annonce visuelle	83,3%
Annonce sonore	95,3%

3.3.5 Circulations verticales

La disponibilité des ascenseurs ne connaît pas d'évolution majeure d'une année sur l'autre à l'exception de quelques faits marquants qui peuvent expliquer une disponibilité anormalement faible ponctuellement, tels que des travaux de voirie.



96.5%

Taux de disponibilité des ascenseurs en 2022



96 %

Taux de disponibilité des ascenseurs en 2023

3.3.6 Perspectives 2024 : poursuivre l'amélioration du réseau existant

La poursuite des travaux d'amélioration de l'accessibilité des infrastructures du réseau de transports continue avec plusieurs interventions programmées.



- A Mont-Saint-Aignan : réaménagement des quais de l'arrêt Croix Vaubois et la création d'un nouvel arrêt accessible à l'angle de la rue des Mouettes en remplacement des arrêts UniLaSalle et Maulévrier,
- Réfection d'une partie des trottoirs et traversées sur les rues du Tronquet et Mont aux Malades,
- Mise aux normes d'accessibilité des quais d'arrêts de bus prévus en 2024 :
 - Ile Lacroix à Rouen
 - Jean Moulin et Poiriers à Grand Couronne
 - Petit Prince et ESIGELEC à Saint Etienne du Rouvray
 - Cote de Velours à Maromme
 - Boulevard du Midi Le Petit-Quevilly
 - Frechon à Mont-Saint-Aignan
 - Max Pouchet à Bois Guillaume
 - Mairie et Cimetière de Saint-Jacques sur Darnétal.



Un groupe de travail de la CIPAH sera mobilisé en 2024 pour faire progresser les réflexions et accompagner les tests de dispositifs de repérage des premières portes et de guidage dans les pôles d'échanges.



Enfin, un programme de remplacement des ascenseurs de l'ensemble du réseau de transports est prévu à partir de 2025.

3.4 Extension du réseau de transports et création de nouvelles lignes

3.4.1 Recomposition du réseau Astuce

La Métropole Rouen Normandie a déployé en septembre 2022 **un plan massif de renforcement du réseau de transports**. Ce plan représente un investissement supplémentaire de 10 millions d'euros par an, pour 10% d'offre de transport supplémentaire : augmentation des amplitudes horaires et des fréquences, amélioration des itinéraires de desserte, création de 25 nouveaux points d'arrêt, tous accessibles.

La recomposition du réseau a eu également pour objectif d'améliorer le quadrillage du réseau, en renforçant le maillage entre les communes sans passer par le centre de Rouen.

Ainsi, **12 nouvelles lignes de bus** ont été créées, dont 4 nouvelles lignes Fast : F6, F7, F8 et F9. Elles proposent une fréquence de passage plus élevée ainsi qu'une amplitude horaire plus large.

La ligne F6

Elle relie Grand-Couronne à Saint-Etienne-du-Rouvray avec deux atouts majeurs : plus de passages pour une meilleure régularité et une connexion aux deux terminus du Métro, au terminus de la ligne T4 ainsi qu'à la ligne F3 aux arrêts Gagarine, Jean Lurcat et Goubert.

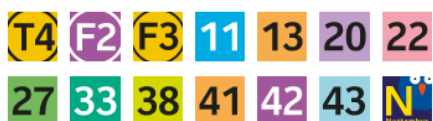
La ligne F7

Elle assure une liaison directe entre la rive gauche et le campus de Mont-Saint-Aignan. Elle est connectée à la ligne de Métro à l'arrêt Hôtel de Ville de Sotteville-lès-Rouen en direction du terminus Technopôle à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Nouvelles lignes



Lignes modifiées



Lignes sans modification



Lignes remplacées



La ligne F8

Elle dessert le campus, le centre commercial la Vatine et les résidences seniors à Mont-Saint-Aignan, la zone d'activités de la Bretèque et la Mairie de Bois-Guillaume.

La ligne F9

Elle relie Elbeuf au centre-ville de Rouen en desservant Grand-Couronne et Grand-Quevilly.

Toutes les informations concernant les modifications du réseau sont disponibles sur le site internet dédié : www.reseau-astuce2022.fr

3.4.2 Extension de la ligne de TEOR T4 jusqu'à la ZAC Rouen Innovation Santé

À la suite de la mise en service de la ligne de TEOR T4 entre le Zénith (Le Grand Quevilly) et la place du Boulingrin (Rouen) en mai 2019, deux extensions de la ligne T4 ont été programmées afin de répondre aux besoins des usagers en lien avec les modifications urbaines et l'évolution des pratiques de mobilité.

Septembre 2022 : La première phase d'extension de la ligne T4, entre la place du Boulingrin et le CHU Charles-Nicolle, a permis d'ajouter 3 nouvelles stations :

- Marie Marvingt
- Saint Hilaire
- CHU - Charles Nicolle

Septembre 2023 : La seconde phase d'extension de la ligne T4, entre le CHU Charles-Nicolle et la zone Aubette - Martainville, a permis d'ajouter 2 nouvelles stations :

- Campus Santé
- Marie Curie - MTC



Cette extension a porté la longueur totale de la ligne T4 à 14,8 kilomètres pour 21 stations.

Le coût total du prolongement de la ligne T4 est d'environ 8 millions d'euros, cofinancés par la Métropole, la région Normandie, le Feder (l'Union européenne) et l'agence de l'Eau (l'État).

3.4.3 La nouvelle ligne TEOR T5

Après 2 ans de concertation et de participation citoyenne, la Métropole Rouen Normandie a commencé les travaux de la future ligne T5 en novembre 2023.

De Mont-Saint-Aignan à la gare Saint Sever



La ligne T5 se déploie entre le terminus Mont aux Malades à Mont Saint Aignan, le Campus, le Mont-Riboudet, le Pont Flaubert, le futur Quartier Flaubert, le Métro Joffre-Mutualité et la future Gare Saint Sever à Rouen.

La ligne T5 permettra de répondre à des enjeux majeurs pour le territoire :

- Secondar la ligne T1 pour desservir le Campus de Mont-Saint-Aignan et renforcer la fréquence,
- Créer une nouvelle liaison entre les deux rives de la Seine, sans passer par le nœud de la station Théâtre des Arts,
- Créer un lien direct entre la rive droite et le quartier Rouen Flaubert, Saint-Sever et la future nouvelle gare,
- Améliorer la qualité des espaces publics dans les quartiers Saint-Sever, Orléans et le Cours Clémenceau.

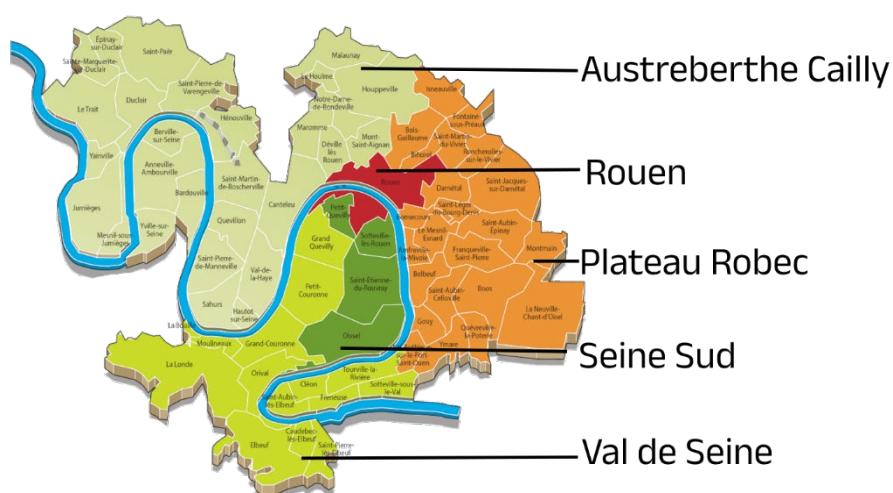


Le chantier va se dérouler en plusieurs phases pour s'achever à l'automne 2025. Les travaux sur le boulevard d'Orléans ainsi que sur la rive droite (Pôle d'Echange Multimodal /RD 982 et 6015) ont débuté en février 2024. Ceux situés dans le quartier Rouen Flaubert (rue et pont Niki de Saint Phalle) commenceront en septembre 2024.

4 LA GESTION DE LA VOIRIE POUR LA CONTINUE DE LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENT

L'action des Pôles de proximité

Dans le cadre de sa compétence voirie, la Métropole Rouen Normandie agit pour la mise en accessibilité de l'espace public. En planifiant ses interventions de concert avec les communes dans le cadre des Plans Pluriannuels d'Investissement, elle prend en compte les besoins particuliers des usagers.



Pôles de Proximité de la Métropole Rouen Normandie

En 2022 et 2023, les 5 pôles de proximité de la Métropole Rouen Normandie ont œuvré à la mise en accessibilité de la voirie sur le territoire. Les travaux ainsi réalisés le sont au titre d'opérations de

rénovation globales de l'espace public ou dans le cadre d'opérations ciblées pour améliorer l'accessibilité.

Concours financier de la Métropole aux communes

En 2021, le dispositif Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL) a été créé en remplacement du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC). Ce dispositif est mis en place pour la période jusqu'au 31 décembre 2025 et permet à la Métropole Rouen Normandie de contribuer à financer la réalisation, la réhabilitation et l'acquisition d'équipements au service des compétences des communes. L'enveloppe est notamment destinée à contribuer à l'amélioration de

l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics gérés par les Communes.

Un fonds d'aide à l'aménagement (FAA) spécifique à destination des communes de moins de 4500 habitants a également été créé avec une enveloppe de 600 000€ en 2021 augmentée à 700 000€ depuis 2022.

4.1 Zoom sur les travaux de mise en accessibilité du Pôle Val de Seine

Le Pôle de proximité Val de Seine a exécuté des travaux d'amélioration de l'espace public pour un montant global de 1,3 millions d'euros en 2022 et 1,2 millions d'euros en 2023. Ces opérations prennent la forme d'interventions ponctuelles et de projets de rénovation de l'espace public.

Bilan des aménagements spécifiques :



108 passages piétons ont été dotés de balises sonores



38 traversées ont été rendues accessibles avec abaissement du trottoir et installation de bandes podotactiles



39 places de stationnement PMR ont été réalisées

Bilan des travaux de rénovation de voirie :

Au total, 73 opérations de voirie avec un volet d'amélioration de l'accessibilité ont été réalisées entre 2022 et 2023.

Outre ces aménagements spécifiques, plusieurs opérations d'envergure ont été réalisées. C'est le cas notamment de la place du Québec à Grand Quevilly : 450m²



de voirie ont été rénovés de manière à améliorer le confort d'accès à la centralité commerciale.

Enfin, l'amélioration de l'accessibilité de la chaîne de déplacements passe aussi par la concertation. Ainsi les usagers en situation de handicap et les associations les représentant ont été invités à se prononcer sur le projet de réaménagement de la rue Briand à Le Grand-Quevilly, afin de partager leur expertise d'usage concernant l'accessibilité de cet aménagement qui verra le jour en 2024.

4.2 Zoom sur les travaux de mise en accessibilité du Pôle Plateau Robec

Le Pôle de proximité Plateau Robec a exécuté des travaux d'amélioration de l'espace public pour un montant global de 3,4 millions d'euros en 2022 et 9 millions d'euros en 2023. Ces opérations prennent la forme d'interventions ponctuelles et de projets de rénovation de l'espace public.

Bilan des aménagements spécifiques :



30 passages piétons dotés de balises sonores



111 traversées ont été rendues accessibles avec abaissement du trottoir et installation de bandes podotactiles



40 places de stationnement PMR ont été réalisées

Outre ces aménagements spécifiques, 76 opérations de voirie avec un volet d'amélioration de l'accessibilité ont été réalisées entre 2022 et 2023.

4.3 Zoom sur les travaux de mise en accessibilité du Pôle de Rouen

Le Pôle de proximité de Rouen a exécuté des travaux d'amélioration de l'espace public pour un montant global de 3 millions d'euros en 2022 et 4,6 millions d'euros en 2023. Ces opérations prennent la forme d'interventions ponctuelles et de projets de rénovation de l'espace public.

Bilan des aménagements spécifiques :



242 passages piétons dotés de balises sonores



17 traversées ont été rendues accessibles avec abaissement du trottoir et installation de bandes podotactiles



28 places de stationnement PMR ont été réalisées

Outre ces aménagements spécifiques, plusieurs projets d'aménagement ont vu le jour.

Deux **zones de rencontre** ont été créées :



- Rue de la Seille et rue du Petit Porche, entre la rue Beauvoisine, la place du Général de Gaulle et la place de la Rougemare
- Rue Alexandra David Néel

Une zone de rencontre est un aménagement spécifique dans lequel les piétons sont autorisés à se déplacer en tout point de la chaussée. Ils sont prioritaires sur les vélos et les véhicules dont la vitesse est limitée à 20 km/h.

Dans des secteurs où l'étroitesse des voies ne permet pas d'aménager de trottoir accessible et où la présence des voitures est réduite, cet

aménagement permet à chacun de se déplacer librement et améliore donc l'accessibilité du cheminement.

Réaménagement de la place Gadeau de Kerville

Cette place située au-dessus du centre commercial Saint-Sever, accessible par l'avenue de Bretagne et la rue Henri Gadeau de Kerville, a été réaménagée pour améliorer le confort des usagers :

- Le nivellement a été revu avec la suppression des emmarchements sur la place afin de faciliter les déplacements de tous,
- Une rampe accessible a été créée au niveau de l'escalier reliant la place à la rue Henri Gadeau de Kerville,
- Une bande de guidage a été implantée pour faciliter l'orientation des personnes malvoyantes et non voyantes,
- La présence du végétal a été renforcée, accompagnée par l'installation de nouvelles assises, sans oublier une fresque murale dans le passage.



Ces aménagements ont permis de rendre cette place plus accessible, plus confortable pour tous et plus attrayante.

4.4 Zoom sur les travaux de mise en accessibilité du Pôle Austreberthe Cailly

Le Pôle de proximité Austreberthe Cailly a exécuté des travaux d'amélioration de l'espace public pour un montant global de 3,6 millions d'euros en 2022. Ces opérations prennent la forme d'interventions ponctuelles et de projets de rénovation de l'espace public.

Bilan des aménagements spécifiques :



25 traversées ont été rendues accessibles avec abaissement du trottoir et installation de bandes podotactiles



5 places de stationnement PMR ont été réalisées

Aménagement rue de la République, Maromme

La requalification de la rue de la République et du parvis de l'église de Maromme a été réalisée en 2023. Ces travaux d'une enveloppe cumulée de 800 000€ visaient à apaiser la circulation dans ce nœud central : création de zones de rencontre, de zones 30, sécurisation des traversées piétonnes. La voie verte dédiée aux déplacements des piétons et des vélos a été prolongée permettant de relier l'hôtel de ville à la balade du Cailly.

Sur la rue de la République, les trottoirs ont été repris afin de correspondre aux normes PMR et d'élargir les espaces publics en créant des parvis. Aux abords de l'église, un parvis en béton désactivé a été créé en supprimant les marches.

Un arrêt car scolaire a été réalisé devant l'école de musique et une desserte minute a été mise en place devant l'EHPAD. Enfin, l'éclairage public a été rénové.



Aménagements aux abords de l'Eglise de Maromme

4.5 Zoom sur les travaux de mise en accessibilité du Pôle Seine Sud

Le Pôle de proximité Seine Sud a exécuté des travaux d'amélioration de l'espace public pour un montant global de 8,13 millions d'euros en 2022 et 0,25 millions d'euros en 2023. Cette différence est liée à un décalage dans l'enregistrement au budget d'un chantier majeur.

Au total, ce sont 23 opérations de voirie avec un volet d'amélioration de l'accessibilité qui ont été réalisées entre 2022 et 2023. Ces opérations prennent la forme d'interventions ponctuelles et de projets de rénovation de l'espace public.

Bilan des aménagements spécifiques :



35 passages piétons ont été dotés de balises sonores



28 traversées ont été rendues accessibles avec abaissement du trottoir et installation de bandes podotactiles



10 places de stationnement PMR ont été réalisées

Outre ces interventions spécifiques, 24 opérations d'ampleur ont été menées par le Pôle de proximité Seine Sud entre 2022 et 2023. Ces opérations intègrent la mise en accessibilité des espaces requalifiés. Quelques exemples d'opérations d'ampleur :

La rénovation de la rue Léon Salva à Sotteville-Lès-Rouen

- La requalification de la place des Chartreux, le Petit-Quevilly
- La requalification de l'Avenue Jean Jaurès, le Petit-Quevilly
- Les nouveaux aménagements de Petit-Quevilly Village



Rénovation du revêtement et création d'une zone de rencontre rue Léon Salva à Sotteville Lès Rouen

5 GRANDS PROJETS ET AMENAGEMENTS NEUFS

5.1 Les grands projets métropolitains

En articulation avec les pôles de proximité qui gèrent les rénovations et l'entretien de l'espace public, plusieurs directions de la Métropole pilotent des projets de réaménagement d'ampleur. Ces projets entrent dans le cadre d'opérations d'urbanisme, de politiques de la Ville, du déploiement des infrastructures de transport ou de vélo, ou encore dans des programmes tels que Cœur de Métropole et s'échelonnent sur plusieurs années.

Ainsi, sur la période 2022-2023, plusieurs grands aménagements ont été réalisés au rang desquels sont cités :

- Les aménagements de transport présentés dans le chapitre 3.4
- Des aménagements cyclables : sur la contre-allée du quai Gaston Boulet et de l'avenue du Mont-Riboudet, ainsi que sur la contre-allée du boulevard de l'Europe et ses intersections à Rouen
- Des opérations liées aux quartiers Politique de la Ville qui ont démarré sur les périmètres ANRU de Saint Etienne du Rouvray et de Petit-Quevilly

A chaque nouvel aménagement, c'est tout le périmètre du projet qui est mis en accessibilité sauf impossibilité technique. Ces opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain constituent donc des améliorations significatives du point de vue de la continuité de la chaîne de déplacements.

5.2 Faciliter les franchissements entre les grands projets et l'existant

Dans l'ensemble des opérations qu'elle porte, la Métropole s'attache à élargir la réflexion au-delà des périmètres du projet afin de veiller à faciliter les accès aux nouveaux aménagements.

Les illustrations ci-dessous constituent des exemples de liaisons effectuées à l'occasion des grands projets.

5.2.1 Campus Santé : traversée du chemin de fer

Dans le cadre du développement du Campus Santé, la Zone d'Aménagement Concerté Rouen Innovation Santé qui se situe entre la route de Lyons et la rue Marie Curie et la RN 28 a fait l'objet de plusieurs aménagements d'espace public entre 2022 et 2023 contribuant à une amélioration de l'accessibilité du secteur :

- Un cheminement piéton à travers le parking du CHU, situé entre le boulevard Gambetta et la route de Lyons, et la voie SNCF a été créé. Il est complété par la réalisation d'une rampe d'accès PMR permettant d'accéder au boulevard Gambetta. Ce cheminement relie ainsi la FAC de médecine et l'ERFPS au secteur de l'hôpital et évite un long détour pour les piétons
- Un trottoir et la piste cyclable sur la rue Marie Curie côté Nord, entre la rue Dausset et la route de Lyons.



Cheminement à travers le parking du CHU

5.2.2 Le Petit Quevilly : une passerelle piétonne

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de la piscine à le Petit-Quevilly, la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Petit-Quevilly, avec le soutien de la Région Normandie et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), portent la construction d'une passerelle dédiée au modes doux afin de relier le quartier de la piscine au quartier « Petit-Quevilly village » où se trouve l'Hôtel de ville. Cet ouvrage a pour objectif de renforcer le lien entre ces deux quartiers, en plein renouvellement. Ce chantier métropolitain d'ampleur représente une enveloppe de 4,6 millions d'€ avec une participation de la Ville de Petit-Quevilly, de la Région et de l'Etat par l'ANRU Normandie.



Opération de grutage du tablier de la passerelle qui relie le quartier de la Piscine au centre-ville du Petit Quevilly au-dessus la Sud 3 et la voie de chemin de fer

Cet ouvrage d'une largeur de 4 m est composé de trois parties :

- un ouvrage principal d'environ 61 m surplombant la voie rapide sud 3 et la voie de chemin de fer dédiée au fret,
- un second ouvrage de 36 m surplombant un ensemble de merlons paysagers (éléments destinés à réduire le bruit) aménagés dans le cadre de la ZAC Petit-Quevilly,

- ainsi qu'une rampe d'une longueur développée de 100 m environ qui permettra aux piétons et cyclistes de cheminer en pente douce jusqu'à l'ouvrage principal. Un escalier complète la rampe « côté village ».

Côté Quartier de la piscine, la passerelle viendra se raccorder à une promenade en belvédère de plus de 300m. Cette passerelle vient d'ailleurs s'intégrer en continuité du projet de réaménagement en cours de la Plaine des sports.

Cette passerelle est dédiée aux modes doux (vélo et piétons). La largeur de 4 m a été choisie pour permettre confortablement à ces usages de cohabiter.

Le tablier de la passerelle est en béton, recouvert d'une résine d'étanchéité en membrane synthétique sablée, apportant un confort et une adhérence pour tous les usages

6 ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

6.1 Etat des lieux

En tant que gestionnaire de nombreux ERP, la Métropole est chargée de veiller à leur mise en accessibilité et au suivi de ces travaux au travers de deux Agendas d'Accessibilité Programmés, liés aux différentes vagues de transfert de compétences.



3 ERP transférés à la Métropole en 2021 :

La Maison natale Pierre Corneille, Le Pavillon Flaubert, le musée de la Médecine

Depuis 2020, le parc d'Etablissements Recevant du Public (ERP) a encore augmenté pour passer de 44 bâtiments avec 3 IOP (Installations ouvertes au public) à 52 bâtiments avec 4 IOP. Ceci s'explique par les mouvements entre bâtiments transférés à la Métropole, les nouveaux bâtiments achetés, en locations et/ou en fin de bail, etc.

Agendas d'Accessibilité Programmée :



2021 pour 16 ERP et 1 IOP

2018 - 2024 pour 11 ERP et 2 IOP + 3 ERP inscrits hors Ad'Ap

Pour accélérer la réalisation des travaux prévus dans les deux Agendas d'Accessibilité Programmée, un marché de maîtrise d'œuvre et un suivi trimestriel avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ont été mis en place. Les trois bâtiments transférés à la Métropole en 2021 ont été intégrés à la liste des travaux de mise en conformité des Ad'AP avec une planification de mise en accessibilité.

6.2 Perspectives

Des opérations lancées depuis 2019 font l'objet de grandes rénovations et notamment au niveau de l'accessibilité. Les ERP concernés offriront un nouvel accueil au public en situation de handicap :

- 2025 : Stade Robert Diochon
- 2028 : Office de Tourisme de Rouen
- 2029 : Le futur Pôle Muséal Beauvoisine : Muséum d'histoire naturelle, le musée des Antiquités et l'hôtel des Sociétés Savantes



Tribune Lenoble – Vue depuis le Sud – Projet B+C Architectes

De nouveaux ERP verront le jour entre 2028 et 2030

- La reconstruction de la Maison des forêts à Saint-Etienne du Rouvray
- Un Skatepark sur l'île Lacroix
- Un centre des congrès près du Kindarena

Pour tous les projets actuels et futurs, la MRN a une réelle volonté d'aller plus loin pour optimiser l'accessibilité à toutes personnes quel que soit son handicap en :

- Imposant aux maîtres d'œuvre des objectifs allant au-delà de la réglementation qui visent des conceptions universelles

- Vérifiant à toutes les phases des projets que les objectifs sont respectés
- Visant la marque Tourisme & Handicap pour les ERP concernés

7 GESTION DES DECHETS

Dans le cadre de la compétence de Gestion des déchets, la Métropole Rouen Normandie œuvre au quotidien pour améliorer la qualité du service de collecte. La mise en accessibilité des points de collecte et la réduction de la gêne liée à la présence des bacs sur le trottoir font partie des orientations de travail de la direction de la Maîtrise des Déchets.

7.1 Des colonnes d'apport volontaire plus accessibles

La Coordination Handicap Normandie a été associée en 2021 et 2022 pour la préparation du cahier des charges concernant les nouvelles colonnes d'apport volontaire de déchets. Ces réflexions communes ont ainsi pu amener à des tests de prototypes de colonnes enterrées avec un système d'ouverture par pédale.



Hormis l'hygiène que peut apporter la pédale d'ouverture, il s'agit également d'une amélioration de l'accessibilité : ce mécanisme facilite l'accès des personnes en perte de motricité des membres supérieurs. De plus, la pédale est dimensionnée de sorte qu'un fauteuil roulant puisse s'approcher au plus près de la borne.



L'arrivée des nouvelles colonnes aériennes facilitera le geste de tri également.

Conçues de manière

à mieux respecter la physiologie en limitant la hauteur des ouvertures, elles remplaceront progressivement les abris métal qui sont encore en exploitation.

7.2 Réduire l'encombrement des trottoirs

L'extension de l'apport volontaire et la politique de retrait des bacs à demeure a pour corollaire de libérer les trottoirs. En particulier dans les centres-villes, où les trottoirs sont souvent étroits, la présence d'un bac de collecte sur un trottoir peut empêcher le passage d'un fauteuil roulant et constitue un obstacle dans le déplacement des personnes aveugles ou malvoyantes.

De manière générale, le retrait des obstacles des trottoirs facilite les déplacements à pied de l'ensemble des piétons, qu'ils soient ou non en situation de handicap.

8 L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET L'ENVIRONNEMENT

8.1 Le Pavillon des Transitions H2O

Le pavillon des transitions H2O est un lieu dédié à tous les publics et gratuit. Ouvert depuis 2022, il propose gratuitement aux publics des ateliers, expositions, séminaires afin de faire comprendre les enjeux écologiques afin d'avoir les moyens d'agir au quotidien.

Biodiversité, protection des ressources, réemploi, réduction des déchets... le Pavillon des transitions aborde tous les sujets de la protection de l'environnement et de l'adaptation de notre territoire à ces enjeux, à travers des expositions thématiques, des cycles de conférences, un centre de ressource, des animations de sensibilisation et des ateliers pour « faire soi-même ».



Le Pavillon des transitions se positionne également comme un « laboratoire » des transitions en associant des approches et des acteurs de différentes disciplines : scientifiques, artistes, associations de protection de l'environnement.

- ✓ Le Pavillon est entièrement accessible
- ✓ L'équipement a obtenu le label « Accueil Vélo » en 2023

Des temps forts :



1 soirée organisée dans le cadre de la Semaine

Européenne de la Réduction des Déchets par l'association Zéro Déchet Rouen en novembre 2022 : diffusion d'un documentaire avec une traduction en langues des signes



Accueil des groupes de personnes en situation d'handicap : visite guidée des expositions permanentes et/ou ateliers :

17 groupes de visiteurs en situation de handicap, soit un total de 178 visiteurs.



Concernant la conception en 2023 de l'exposition « Ça Chauffe ! Changement climatique : l'expo pour comprendre et agir » présentée au public depuis janvier 2024, les supports proposés à la manipulation et à la lecture du public ont été réfléchis pour être accessibles aux personnes en situation de handicap (hauteur des bornes d'animation, graphisme : contrastes et choix des couleurs pensés pour les malvoyants, livret d'accompagnement de l'exposition réalisé en braille, bornes vidéo sous titrées).

Enfin en 2024, l'installation d'un système de transmission HF dans l'auditorium est prévue. Cela constitue une solution sans fil pour l'accessibilité auditive en Etablissement Recevant du Public (ERP).

8.2 Parc Naturel Urbain du Champ des Bruyères

Véritable poumon vert de la Métropole, le nouveau parc naturel urbain du Champ des Bruyères offre usages récréatifs et préservation de la biodiversité. Il est notamment composé d'espaces de jeux collectifs pour les petits et les grands, de plusieurs allées pour promenade ou course à pied, d'un verger conservatoire, d'une forêt comestible, d'un jardin partagé d'une ferme pédagogique accueillant différents publics autour des enjeux de l'agriculture de demain.



Le Parc se veut être le plus accessible à tous : présence d'arceaux vélos aux différentes entrées du site et nombreuses servitudes en transports en commun : arrêts de bus T4, F1 et F9, station de Métro Champ de Courses.

8.3 Animations Mon P'tit Atelier de la COP21



La COP21 locale est un appel à la responsabilité sociétale des individus et des organisations pour une mobilisation de tous en faveur du climat. Cette démarche collective, complète et appuie le programme d'actions de la Métropole Rouen Normandie.

Mon P'tit Atelier de la COP21 est un dispositif d'animations environnementales hors les murs : événementiels communaux ou dans les lieux de proximité accueillant du public. Les animations sont participatives

et se veulent reproductibles à la maison. L'idée est de rendre le citoyen acteur de sa propre transition.



L'équipe d'animation de la Direction de l'Accompagnement de la Transition Ecologique est intervenue au sein de plusieurs structures accueillant des personnes en situation de handicap, de primo-arrivants et de non-lecteurs (avec des supports d'animation adaptés en FALC) :

		2022		2023	
	Animations	Etablissement	Nombre de personnes	Etablissement	Nombre de personnes
Eau	Nos consommations d'eau	Centre Médico-Social Saint-Pierre-Lès-Elbeuf	12		
	Bar à eaux	CAJ La Clérette (papillons blancs) de Canteleu	12	Média formation Rouen	16
				ESAT Le Pré de la Bataille Saint- -Pierre-les-Elbeuf	80
	Ramassage des déchets	CAJ La Clérette	15		

Déchets	Journée mondiale des océans	(papillons blancs) de Canteleu			
	Ramassage des déchets			Filière Handicap – Pôle Accompagnement Mutualité Française Normandie Rouen	13
	Les contraires d'hier et d'aujourd'hui grand public			ESAT Le Pré de la Bataille Saint—Pierre-les-Elbeuf	80
	Compostage			Dotation de 2 composteurs pour l'IME Max Brière Saint-Pierre-Lès-Elbeuf	60
Energie	Animation GAFATEWATT	Centre Médico-Social Saint Pierre Les Elbeuf	12	Centre Médico-Social Saint-Pierre -Les-Elbeuf	12

9 L'HABITAT

La Métropole met en œuvre son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, l'ensemble des actions contribue à la qualité de l'habitat pour tous et à mieux répondre à l'ensemble des ménages quelle que soit leur situation sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Un des axes stratégiques « Habitat pour une métropole inclusive » vise à répondre aux besoins spécifiques qui ne trouvent pas de solutions dans le logement ordinaire et appellent soit des adaptations de logements existants soit le développement de logements adaptés à leurs besoins.

2 fiches actions du PLH sont plus particulièrement dédiées à la prise en compte des besoins liés au handicap et à la perte d'autonomie dans l'offre de logements dans la Métropole :

- Favoriser la prise en compte des besoins liés au handicap et à la perte d'autonomie (action 15),
- Prendre en compte les besoins inhérents au vieillissement de la population (action 16).

9.1 L'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes

L'adaptation du parc de logements existants constitue une priorité pour soutenir le maintien à domicile des personnes handicapées ou en perte d'autonomie. Cette question est intégrée à l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et de requalification des logements que ce soit dans le parc social ou privé. La gestion des logements peut être optimisée pour améliorer le rapprochement de l'offre de logement adapté et les besoins des ménages.

Les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) sont mobilisées pour des travaux d'adaptation des logements pour des situations de perte d'autonomie ou de handicap. L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap fait partie des réponses apportées. Dans ce cadre, en 2022 et 2023 : 106 ménages ont bénéficié d'une aide de l'ANAH pour financer des travaux d'adaptation de leur logement par rapport à la perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap, d'un montant total de 394 887€ de l'ANAH et de subventions autonomie de la Métropole d'un montant total de 88 635€ (2022 et 2023).

Moyens et financements engagés :



106 ménages aidés à hauteur de 88 635€ par la Métropole et 394 887€ par l'ANAH pour les travaux d'adaptation de leur logement et améliorer l'accessibilité et le maintien à domicile.

Par ailleurs, une aide a été attribuée à une copropriété pour la réalisation de travaux d'accessibilité. Dans le parc social, les bailleurs sociaux répondent aux demandes d'adaptation des logements et accompagnent des demandes de mutations de leurs locataires, parfois dans le cadre de labels. Quelques projets de réhabilitation de logements sociaux intègrent l'installation d'ascenseurs permettant d'améliorer l'accessibilité des logements.

9.2 Le développement de solutions de logements adaptés pour des personnes en situation de handicap et ou de vieillissement

Le développement de résidences accueil

La Métropole accompagne les projets de création de logements en structures adaptées dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et de ses aides financières. L'association « La Clé » spécialisée dans l'accompagnement de personnes souffrant de problématiques psychiques et le bailleur social Logeo Seine ont livré fin 2023 la résidence accueil de 24 logements à Saint-Etienne-du-Rouvray. La Métropole a agréé et subventionné cette opération dans le cadre des aides à la Pierre de l'Etat, elle a apporté également un financement sur ses aides PLH.

Cette résidence est la 3ème dans la Métropole et permet de loger des personnes isolées en situation de handicap psychique, stabilisées, dans un cadre de vie semi-collectif favorisant le vivre ensemble et animé par des hôtes de maison.



Financement résidence accueil de 24 logements très sociaux par la Métropole à hauteur de 168 000 € et par l'Etat à hauteur de 194 400 € au titre de la délégation au

logement social

- L'habitat inclusif pour des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie

La Métropole est membre de la Conférence des Financeurs de la perte d'autonomie pilotée par le Département. Son champ d'intervention a été étendu à l'habitat inclusif par la loi ELAN. Celle-ci précise la notion d'habitat inclusif comme mode d'habitat destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix d'un mode

d'habitation regroupé entre elles ou avec d'autres personnes. Le Département en lien avec l'Agence Régionale de Santé attribue dans le cadre d'un appel à projet le forfait pour l'habitat inclusif, devenu en 2022 le forfait « d'aide à la vie partagée ». Cette subvention permet de financer le fonctionnement du projet de vie social et partagé sur plusieurs années, l'animation de la vie collective, régulation du vivre ensemble, faciliter l'accès à des activités et services extérieurs, etc.

La Métropole contribue à l'étude de ces projets d'habitat inclusif portés par des associations du champ du handicap ou de l'accompagnement de personnes âgées.

- ***Le logement social dédié pour des personnes âgées ou en situation de handicap***

La loi Accompagnement de la Société au Vieillissement (ASV) permet aux bailleurs sociaux de prioriser des logements pour des personnes âgées ou en situation de handicap autour d'un projet social sous réserve d'élaborer un projet social. Ces logements sont inclus au sein d'une opération d'ensemble afin d'éviter l'isolement, les bailleurs sociaux mettent en place des moyens humains et s'appuient sur le partenariat local pour proposer des animations aux locataires. La Métropole analyse le volet social avec le Département, l'ARS, la CARSAT pour s'assurer de bien répondre aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap à proximité.

La validation de ces projets est faite en lien avec les membres de l'instance technique de la Conférence des Financeurs de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif pilotée par le Département (CARSAT, ARS, DDTM, DDETS) pour s'assurer de bien répondre aux besoins identifiés.

A ce titre, la Métropole a agréé **3 opérations de logements sociaux comportant au global 10 logements dédiés pour des personnes âgées ou handicapées en 2022 et 2023.**

La **résidence intergénérationnelle Simone Veil du Foyer Stéphanaïs** est un exemple de logement social dédié pour des personnes en situations de handicap ou âgées. Elle a été inaugurée en octobre 2023



à Amfreville-la-Mivoie. Premier projet labellisé « **Mon Logement Santé** » en Normandie elle comprend 19 logements locatifs (16 collectifs et 3 individuels) dont **15 destinés aux personnes**

âgées. Le label Mon Logement Santé du groupe Arcade VYV permet de répondre à des engagements au service du mieux vivre sur les thématiques suivantes : La qualité d'air intérieur, la domotique, le logement inclusif, le lien social, l'alimentation, les espaces verts et enfin les services.

9.3 Perspectives pour 2024-2025

La Métropole a pour objectifs de poursuivre les différents volets de ces actions :

- ✓ Accompagner le développement des aides de l'ANAH autonomie en lien avec le déploiement national de MA PRIM ADAPT,
- ✓ Accompagner le développement de structures collectives de type résidence accueil pour des personnes en situation de handicap, dans les secteurs dépourvus de ce type d'offre, et les projets de développement de résidences pour personnes handicapées et d'habitat inclusif,
- ✓ Prendre en compte les situations de handicap dans l'élaboration du système de cotation des demandes de logement social.

10 LA CULTURE ACCESSIBLE A TOUTES ET TOUS

En 2022, le Conseil métropolitain a adopté la politique culturelle métropolitaine.

Cette politique culturelle repose sur trois axes stratégiques guidant les actions et les orientations en matière culturelle sur notre territoire :

- La culture pour toutes et tous : la Métropole des savoirs, inclusive, festive et généreuse,
- La culture par toutes et tous : la Métropole singulière, créative et collaborative,
- La culture partout : la Métropole solidaire et effervescente, attractive et ouverte sur le monde.

A ce titre, l'accessibilité constitue une priorité de la Métropole Rouen Normandie y compris en matière culturelle, et l'amène à mettre en place une politique inclusive volontariste en la matière. Tous les équipements culturels ont bénéficié de travaux de mise en accessibilité prenant en compte tous les champs du handicap. Ces travaux qui s'étalent depuis plusieurs années sont de nature variée selon les sites : de l'installation de signalétique de guidage à la création d'ascenseurs. Les équipements ayant été complètement rénovés avant leur ouverture ont quant à eux bénéficié d'une mise en accessibilité intégrée. De nombreux équipements métropolitains proposent également des spectacles ou dispositifs qui rendent leurs offres artistiques accessibles.

Dans le cadre des manifestations qu'elle porte, la Métropole propose des actions tenant compte des différentes formes de handicap.

L'arrivée d'une chargée de projet a permis la constitution d'un réseau et d'un lien privilégié avec les associations qui œuvrent dans le champ du handicap et médico-social.

10.1 Festival Spring



Festival Spring 2023
Programme des spectacles
Version accessible FALC



Des réunions de présentation de la programmation, à destination des associations référentes dans le champ du handicap et traduites en LSF sont organisées à chaque édition pour assurer l'accès au festival. **Depuis 2022, le programme du festival bénéficie d'une édition spécifique et adaptée.**

Une proposition en français langue simplifiée a été diffusée aux communes accueillant un spectacle.

En 2023, tous les lieux de représentation étaient accessibles aux personnes à mobilité réduite et un programme en FALC a été édité.

10.2 Journées européennes du Patrimoine et Journées du Matrimoine



Les Journées Européennes du Patrimoine sont organisées par le Ministère de la Culture chaque troisième week-end de septembre. Ces journées qui rencontrent un grand succès populaire sont l'occasion privilégiée, d'aller à la rencontre de nombreux patrimoines du territoire.

La Métropole compile chaque année dans un programme, les près de 150 lieux ouverts et 300 propositions, qu'elle complète avec une offre de visites,

animations et autres formes de découvertes, à la plus grande satisfaction des 60 000 visiteurs annuels.

En partenariat avec la Coordination Handicap Normandie et grâce à la participation des différents sites, les informations et précisions en matière d'accessibilité des lieux et animations, sont disponibles sur le site internet www.visiterouen.com

Il est possible de filtrer les activités suivant le type de handicap et le niveau d'accessibilité.

10.3 Les musées Métropolitains

Lieux privilégiés de l'expérience sensible de l'art, les musées de la Métropole proposent d'enrichir l'expérience de visite de tous les publics en situation de handicap. Cette orientation humaniste vient compléter la politique des musées en faveur de l'accessibilité universelle.

En engageant des dispositifs inédits favorisant l'inclusivité et de nouveaux partenariats, la Réunion des Musées Métropolitains a proposé en 2022 et en 2023 de nouvelles pratiques de visite. Celles-ci ont pour la plupart été initiées et conçues en collaboration avec des personnes en situation de handicap et à destination de tous les publics. Les objectifs en matière de médiation sont de :

- Favoriser les apprentissages, de l'éveil des sens à l'acquisition des connaissances,
- Placer l'expérience sensible, le travail sur la mémoire et le registre des émotions au cœur de la démarche,
- Faciliter le partage et la rencontre entre tous les publics, porteurs ou non d'handicap.

10.3.1 Les visites adaptées pour les publics individuels

Depuis 2016, sont régulièrement proposées des visites en langue des signes (avec la participation de la SCOP LIESSE) et en audio description via le programme Regarder sans voir. Ces visites sont proposées à tous les visiteurs porteurs ou non d'un handicap.

En 2022, les médiateurs du pôle Arts ont été formés à une nouvelle forme de visite en par la spécialiste de cette discipline Hannah Thompson, historienne d'art et enseignante à l'université de la Royal Holloway de Londres. Cette nouvelle approche sensible est coconstruite avec des publics divers.

Dans la poursuite de cette approche sensible, un programme de visite sonore immersive en autonomie, est en cours d'élaboration pour être pleinement opérationnel en 2024.

En 2023 de nouvelles formes de visites ont été élaborées dans le Musée Beauvoisine et la Fabrique des Savoirs : visites gestuelles et visites sensorielles sont dorénavant proposées pour accompagner et faciliter l'engagement corporel des visiteurs.



En 2022 : **7 visites individuelles en audio description** ont été réalisées dans l'ensemble des musées

Cela représente **23 personnes accueillies.**



En 2023 : **12 visites individuelles en audio description** ont été réalisées dans l'ensemble des musées

Cela représente **45 personnes accueillies.**

10.3.2 L'accueil de groupes de personnes en situation d'handicap

Les musées accueillent régulièrement des groupes de personnes en situation de handicap ou polyhandicap : déficience cognitive ou



intellectuelle, troubles du comportement ou du spectre autistique, troubles psychiatriques, handicap physique.

28 groupes accueillis, soit 321 personnes en 2022



72 groupes accueillis en 2023, soit 653 personnes en 2023

Par ailleurs, une proposition en cycle est à la disposition du public souffrant de la maladie d'Alzheimer. Elle a été élaborée grâce au travail conjoint du Service Développement des Publics et de la plateforme de répit La Bulle sur deux années (2022-2023) avant de prendre la forme actuelle.

10.3.3 Les outils d'aide à la visite

Des supports Faciles à Lire et à Comprendre

La Réunion des Musées Métropolitains s'est engagée à faciliter la réception des informations auprès des publics en situation d'handicap en élaborant notamment des dépliants en langue Facile à lire et à comprendre (FALC).

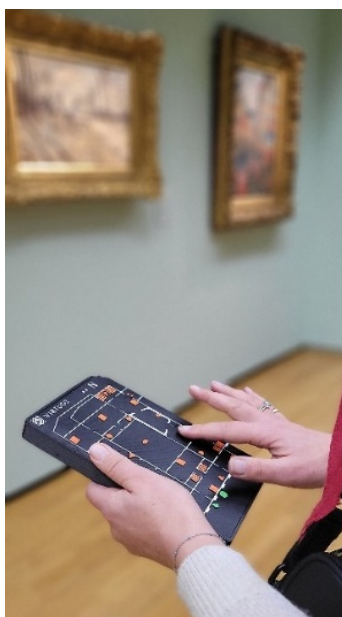
Les résultats ont été très satisfaisants : le déploiement a été systématisé au musée Flaubert d'Histoire de la Médecine dans chacune des salles. Une vigilance spécifique a été apportée à la lisibilité des textes par l'adoption de chartes graphiques visant un meilleur confort visuel : choix des contrastes, taille des supports et polices ont été adaptés.

Des cartels oralisés

Les cartels, panneaux descriptifs placés à proximité des œuvres, ont également été rendus plus accessibles. Ceux du musée des Beaux-Arts sont disponibles aussi via le dispositif wivisites (lien : www.wivisites.com). Cela leur permet d'être oralisé et permet une meilleure accessibilité pour toute personne qui aurait un empêchement à la lecture (handicap visuel, auditif, mental ou personne parlant peu le français).

Ce recours à un dispositif embarqué mobile est régulièrement utilisé depuis 2023 suite au test effectué à l'occasion de l'exposition « Normands, migrants, conquérants, innovateurs ».

Des tablettes tactiles pour mieux se repérer



Tablette tactile Virtuoz

Ce dispositif est doublé par deux tablettes *Virtuoz*, acquises en 2022. Celles-ci permettent une visite s'appuyant sur des plans tactiles du musée et de ses environs, des cartels oralisés, des audio-descriptions verbales ou ambiancées sur une vingtaine d'œuvres des collections.

Si elles ne sont pas destinées à des visites en autonomie pure pour les personnes en situation de handicap visuel, elles leur donnent accès à des informations qui leur permettent un échange libre avec leur accompagnateur.

10.3.4 Améliorer le confort de visite

Afin de lutter contre la « fatigabilité dans les musées », il est proposé aux visiteurs, au Musée des Beaux-Arts et de la Fabrique de Savoirs, d'utiliser depuis fin 2022 des flâneuses, mobilier mobile stable et maniable qui

s'adresse à tous pour une meilleure liberté de mouvement. Brevetés et fabriqués en France, ces fauteuils à roulettes permettent de s'asseoir seul ou à plusieurs, de porter un ou des enfants, de s'appuyer ou encore de transporter des affaires.



10 flâneuses ont été testées pendant six mois entre 2022 et 2023 avec des premiers retours enthousiastes : les personnes âgées et les familles les utilisent pour se reposer, soulager les enfants et porter les affaires. Le temps de visite est allongé avec des

Une flâneuse est un fauteuil mobile qui aide au déplacement



Avec le même objectif engagé en novembre 2023 dans les salles de la Fabrique des savoirs, du musée industriel de la Corderie Vallois et du musée des Beaux-Arts, des mobiliers ont été installés pour le confort et le repos des visiteurs. Leur présence densifiée permet aux personnes fatigables de visiter le musée sans être en attente d'une assise.

Une salle dite de répit pour les personnes atteintes de troubles du spectre autistique est également prévue au musée des Beaux-Arts et au musée de la Céramique. Située à l'écart du parcours, elle est prévue pour pouvoir répondre à des besoins de moindre stimulation et de tranquillité.

10.3.5 Des partenariats au sein du réseau

Plusieurs partenariats sont par ailleurs menés avec des acteurs du réseau lié au handicap et à l'accessibilité afin d'améliorer les conditions de visite ou de contribuer à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'accessibilité culturelle.

Groupement Insertion Handicapés Physiques (GIHP Normandie) <https://www.gihpnormandie.org/fr>

Ce partenariat concerne la mise sous format audio de certains programmes édités par la Métropole Rouen Normandie (magazine Flâner, dossier de présentation des expositions...). L'information des référents culture/handicap d'une quarantaine d'établissements du réseau du GIHP. Le développement d'actions culturelles.

Laboratoire d'Informatique du Traitement de l'Information et des Systèmes

Ce laboratoire est une unité de recherche dans le domaine des sciences et technologies de l'information de l'Université de Mont-Saint-Aignan – Rouen. Le projet porte sur le développement d'un nouveau type de tablette sensitive à retour de force pour les publics en situation d'handicap visuel.

Des établissements médico-sociaux

Dans le cadre de différents partenariats avec des établissements du secteur médico-social, des cycles intégrant 4 à 6 visites pour 6 à 8 patients atteints de la maladie d'Alzheimer et leurs soignants ainsi que 2 temps d'atelier ont été mis au point.

La création d'un mobilier de médiation mobile et du matériel pédagogique sur les sens a accompagné ce dispositif.

Des projets adaptés aux personnes souffrant de troubles du spectre autistique

Sur l'année 2023, deux actions ont eu lieu envers les personnes souffrant de troubles du spectre autistique : l'une avec IJAB – Hôpital de Jour Alfred Binet (partenariat, travail avec l'art thérapeute), l'autre avec l'Institut Médico-Educatif le Chant du Loup.

Cette dernière s'est inscrite dans le cadre du projet « Regarde, danse et parle avec moi », labellisé *SensACTion*, dispositif porté par L'Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie, mettant en œuvre un partenariat entre la Réunion des Musées Métropolitains, Margot Dorléans de la Compagnie Du Vivant Sous Les Plis et l'IME Le Chant du Loup.

5 jeunes autistes âgés de 14 à 18 ans se sont initiés à la pratique muséale en bénéficiant à la fois d'activités de médiations adaptées, ainsi que d'interventions artistiques leur permettant d'exprimer leurs émotions et leurs ressentis face aux œuvres en passant par l'expression corporelle. Le projet s'est déroulé en 20 séances au cours de l'année scolaire 2022 – 2023.

Cela a permis d'amorcer les contours d'un accueil spécifique. Un sac de visite est en cours d'élaboration. Il sera disponible à l'accueil pour toutes les personnes qui en feront la demande. Un film de ce parcours au sein des collections du musée des Beaux-Arts témoigne du travail réalisé et de l'implication des participants mêlant visites et interventions artistiques.

Des expositions conçues pour être accessibles pour tous

L'exposition L'Art et la Matière, prière de toucher

En 2022, La RMM a présenté une galerie tactile dans le cadre du réseau d'échanges de musées franco-américains FRAME. Cette exposition itinérante dans 5 villes de France (Lyon, Rouen, Lille, Bordeaux, Nantes) a été présentée au musée des Beaux-Arts entre mars et septembre 2022 et a accueilli près de 35 000 visiteurs avec une grande diversité des publics.

L'expérience proposait de découvrir 10 reproductions d'œuvres les yeux bandés. Elle a donné la possibilité aux personnes aveugles de découvrir la sculpture dans des conditions très favorables et permis aux personnes sans aucune déficience visuelle d'être sensibilisées à l'altérité à travers la

perception tactile et ainsi faire l'expérience inédite et sensuelle du toucher.

A cette occasion une vingtaine d'agents d'accueil et de surveillance et une



dizaine de médiateurs ont été sensibilisés et formés à l'accueil des personnes aveugles par des bénévoles des associations « Les Auxiliaires des aveugles » ou du « GIHP Normandie ».

L'exposition Normands, migrants, conquérants, innovateurs

A l'occasion de cette exposition présentée au musée Beauvoisine et au musée des Beaux-Arts, du 14 Avril 2023 au 13 Août 2023, une application numérique a été mise en place pour situer les œuvres et apporter du contenu visuel et audio aux visiteurs sur la plateforme Wivisites.

Des boîtes à toucher et du matériel pédagogique pour faciliter l'approche tactile et sensorielle (pots, perles, etc) ont été mis à disposition dans le parcours général.

L'exposition Rouen, port(es) des Océans

Dans le cadre de l'exposition présentée au musée Beauvoisine du 16 novembre 2023 au 19 mai 2024, plusieurs dispositifs sensoriels pour toucher, voir, entendre et sentir ont été mis en place à destination de tous les publics en situation de handicap (déficients visuels notamment) ou non, tels que des odoramas (installations diffusant des odeurs), des matières et des objets à toucher.

11 TOURISME ET HANDICAP

La Métropole Rouen Normandie mène la stratégie de développement touristique du territoire. Parmi les axes de travail identifiés : l'émergence de démarches qualité et de labellisations attestant d'un réel engagement en faveur d'un développement touristique durable et inclusif. Il s'agit donc d'améliorer l'accessibilité tout public par le déploiement de la marque Tourisme et Handicap et l'adaptation des outils numériques. En assurant la mise en accessibilité des espaces publics lors des aménagements de voirie, en garantissant une meilleure accessibilité des établissements à vocation culturelle et touristique dont elle a la gestion, elle contribue à rendre plus accessible l'expérience des visiteurs. Elle veille également à la diffusion des informations concernant l'accessibilité des lieux touristiques.

Pour les publics en situation de handicap, la **marque Tourisme et Handicap** constitue un gage d'accessibilité : lieux adaptés, présence de documents en braille ou en FALC (Facile à Lire et comprendre), visites guidées en langue des signes, audioguides, fauteuils de baignade et d'accès à l'eau.

Les Bureaux d'information de l'Office de Tourisme de Rouen et de Jumièges ont obtenu cette Marque et les conseillers en séjour sont tous formés et sensibilisés à accueillir dans les meilleures conditions tous les publics.

L'ensemble des sites touristiques, établissements de restauration et d'hébergement ayant reçu cette marque sont recensés sur le site internet de l'Office du Tourisme de Rouen :

<https://www.visiterouen.com/>

Le site internet comporte également une sélection de lieux accessibles qui proposent des dispositifs pour accompagner au mieux les visiteurs en situation de handicap dans leur découverte de la ville.

Focus : l'accompagnement de la Coordination Handicap Normandie pour l'obtention de la marque Tourisme et Handicap

La Coordination Handicap Normandie fait partie du réseau d'évaluateurs de Normandie. À ce titre, elle accompagne les établissements qui en font la démarche vers l'obtention de la Marque Tourisme et Handicap. Cet accompagnement est matérialisé par une visite conseil gratuite et l'établissement du diagnostic des travaux à effectuer pour obtenir la marque.

La CHN réalise cet accompagnement notamment auprès de la Métropole Rouen Normandie en vue de la reconnaissance par la Marque Tourisme et Handicap de plusieurs établissements dont la Métropole est gestionnaire.

12 SPORTS ET LOISIRS

La Métropole Rouen Normandie a pour objectif de favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Les axes stratégiques sont les suivants :

- **aider les associations de la Métropole à se doter des matériels nécessaires** à l'accompagnement et permettre aux sportifs de haut niveau de participer à des rencontres de niveau national et international handisport,
- **favoriser l'activité physique et sportive de chacun au quotidien** à tous les moments de la vie.

12.1 Aider les associations de la Métropole

Le 12 décembre 2016, le Conseil a reconnu d'intérêt métropolitain la mise en œuvre du dispositif d'acquisition de matériels spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap et a adopté un règlement d'aides qui précise les conditions d'éligibilité et les modalités d'instruction des demandes et fixe les règles d'intervention de la Métropole. La dernière version de ce règlement d'aides a été réactualisée par délibération du Bureau du 18 décembre 2023.



En 2022, 20 000 € ont été attribués à 6 associations sportives

En 2023, 17 694 € ont été attribués à 6 associations sportives

Ces sommes ont permis aux associations sportives :

- d'acheter ou d'améliorer des équipements sportifs,
- de permettre à leurs athlètes de concourir à des manifestations nationales ou internationales,
- de développer de nouvelles activités sportives,
- et d'améliorer les conditions d'apprentissage.

12.2 Favoriser l'activité physique et sportive au quotidien

A l'initiative du ministère des Sports, la stratégie nationale Sport Santé 2019-2024 a pour ambition d'améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun au quotidien à tous les moments de la vie. La pratique modérée, adaptée et sécurisée d'une activité physique sportive est un facteur de santé physique et mentale aux impacts majeurs sur la santé.



Dans ce contexte d'ambitions nationales, la Métropole souhaitant s'inspirer de cette dynamique pour la décliner sur son territoire, a organisé le 26 novembre 2022 **un colloque Sport Santé** afin de mener une réflexion partagée avec les acteurs concernés et définir les orientations de développement de son implication en matière de sport santé.

La coordination territoriale des Maisons Sport Santé

Depuis 2022, les Maisons Sport Santé du territoire métropolitain, Planeth Patient, MSS du Pays d'Elbeuf, Maison prévention sport santé ANIDER, MSS Cami Sport et Cancer, Maison Médicale du sport adapté et thérapeutique, l'IRMS² Institut Régional de Médecine du Sport et de la Santé et Vital'Action se sont associées au sein du « Réseau des Maisons Sport Santé » pour coordonner leurs actions, faciliter l'orientation du public vers les activités physiques adaptées pour les patients atteints de maladies chroniques et construire ensemble les partenariats avec les acteurs locaux.

Les Maisons Sport Santé du territoire ont décidé de mandater Vital'Action afin d'assurer en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport (DRAJES), la mise en œuvre du projet de structuration, de coordination et d'animation des Maisons Sport Santé sur le territoire métropolitain.

Objectif : accompagner 400 patients par an porteurs d'une maladie chronique envoyés par leur médecin traitant.

Dans ce cadre, **la métropole a attribué des subventions :**



De 2021 à 2023 : 25 000 € à l'IRMS2

De 2023 à 2025 : 35 000 € à Vital action qui prend le relais de l'IRMS2

13 SOLIDARITE ET SANTE

13.1 Contrat local de santé

La Métropole Rouen Normandie a adopté **une stratégie santé** en 2021 avec pour objectif de renforcer les politiques publiques ayant des impacts en faveur de la santé et de l'amélioration de l'environnement.

Un Contrat Local de Santé (CLS) a été signé en 2023 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Il vise à agir comme un levier de réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé sur le territoire métropolitain en agissant sur les déterminants de santé (individuels, environnementaux, sociaux-économiques, matériels et structurels) autour d'une stratégie concrète en faveur de la santé de chacune et chacun.

Les trois orientations stratégiques du CLS sont :

- ✓ L'accès aux soins et à la santé
- ✓ La prévention et la promotion de la santé
- ✓ La santé environnementale

13.1.1 Prévention et promotion de la santé

Pour l'axe prévention et la promotion santé, 2 actions du CLS déclinées en 2023 concernaient la santé mentale :

- La mise en place de formations de secouristes en santé mentale
- L'accompagnement du projet du clubhouse

Formation Premiers Secours en Santé Mentale



Ces formations ont été proposés gratuitement à des professionnels des associations, des

CCAS et acteurs de l'insertion sociale et/ou professionnelle sur le territoire métropolitain.



48 personnes formées lors de 5 formations de 2 jours
en Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

Les acteurs professionnels qui ont bénéficié de cette formation sont majoritairement des travailleurs sociaux, des Conseillers en Insertion Professionnelle et des Encadrants Techniques d'insertion mais aussi quelques salariés d'entreprise d'insertion volontaires.

Les structures du territoire qui ont bénéficié de ces formations sont :
Emergence, Brotonne environnement, SOS ANDES, Convergence, Education Formation, GRETA, le CAPS, Hashtag avenir, la case départ, les territoires zéro chômeurs Longue durée, des CCAS, l'UDAF, AFPAC...

Les 4 accompagnateurs emploi (agents Métropole) du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et la cheffe de projet Territoire Zéro chômeurs Longue Durée de la métropole ont été formés en 2023.



Les objectifs de cette formation sur 2 jours : Former dans le secteur de l'insertion des secouristes en santé mentale et permettre :

- D'acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- De mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- De développer des compétences relationnelles



Financement :



Prise en charge par la métropole des frais

pédagogiques de formation, soit 250€/personne pour les 2 jours ainsi que le livret remis aux participants

Le financement a été soutenu en partie dans le cadre du Plan Pauvreté.

Les perspectives pour 2024 :

Cette formation est très sollicitée par les acteurs de terrain, raison pour laquelle elle sera proposée pour les 4 ans à venir à destination :

- Des acteurs du réseau santé précarité professionnels ou bénévoles,
- Des acteurs des QPV,
- des acteurs de la prévention spécialisée,
- des CCAS,
- des conseillers de la Mission Locale et du PLIE.

13.1.2 Accompagnement du projet Clubhouse France sur la Métropole de Rouen

Un Clubhouse est un **lieu d'accueil** pour **rompre la solitude et construire un projet professionnel** pour les **personnes concernées par un trouble psychique** tel que la schizophrénie, la bipolarité, la dépression sévère, les troubles du comportement ou les conséquences d'un burn out.

Le Clubhouse offre un soutien quotidien sur le long terme avec une approche globale qui couvre les projets de vie dans leur ensemble.

La personne accueillie, appelée membre, peut disposer du lieu quand elle le souhaite et quand elle en éprouve le besoin sans prescription, sans reconnaissance administrative du handicap ni délai d'attente. Le statut de membre est donné à vie, les personnes peuvent ainsi revenir dans le clubhouse à n'importe quel moment.



© Lisa Mandel



En 2023, la Métropole a accompagné l'installation du Clubhouse via l'aide à la **recherche des locaux** et **l'accompagnement au mécénat**.

Les perspectives pour 2024 :

- Information et sensibilisation auprès des partenaires et des publics
- Aide à la mise en place d'atelier participatif au sein des nouveaux locaux

13.2 Solidarité Internationale et Coopération décentralisée

La Métropole Rouen Normandie a adopté par délibération en date du 27 septembre 2021 les grandes orientations de sa **stratégie de solidarité internationale** en lien avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Depuis cette date, la Métropole Rouen Normandie poursuit sa stratégie en soutenant les projets **d'accès à l'eau et à l'assainissement** et en participant à des **fonds d'aides nationaux**.

Au-delà de ces dispositifs, la Métropole Rouen Normandie propose de mobiliser les citoyens et les associations de son territoire dans la lutte contre les discriminations et les inégalités à l'échelle internationale.

13.2.1 Un appel à projets pour soutenir les associations actrices de l'aide internationale

Dès 2023, la Métropole a lancé un **appel à projets** concernant

- La lutte contre les discriminations et les inégalités,
- L'égalité femmes-hommes,
- Le social, la santé/sanitaire, l'environnement et l'énergie.



5 projets internationaux initiés par des associations locales ont été lauréats avec un soutien à hauteur de **30 000 € de la Métropole Rouen Normandie**.

Projet de soutien aux parents d'enfants handicapés au Maroc par les associations Aide mon Handicap et Amal Salé

Ce projet a eu pour objectif le soutien aux parents des enfants handicapés pour faciliter leur scolarisation et leur intégration sociale au Maroc.

Aide mon handicap, association Cléonnaise, en partenariat avec l'association Amal Salé ont proposé un projet :

- Autour du don de matériel médical aux personnes les plus démunies en situation de handicap,
- Et en participant au projet « un fauteuil pour tous » afin de favoriser l'école inclusive en accompagnant enfants et aidants via le don de matériels adaptés.

Projet pour l'amélioration des conditions de vie des pêcheurs et leurs familles au Cap-Vert porté par l'Institut Médico Educatif (IME) Max Brière

Dans le cadre d'un chantier école éco-solidaire sur l'entretien et la maintenance des bâtiments, 8 jeunes ayant une déficience intellectuelle, accompagnés par leurs éducateurs spécialisés, ont porté et mené des actions au profit d'un projet interculturel visant l'amélioration des conditions de vie des pêcheurs au Cap-Vert (rénovation de l'habitat). L'objectif était de valoriser les compétences acquises en formation, donner du sens au travail et ainsi favoriser leur future insertion professionnelle (adaptée ou non).



**SOUTENEZ LE PROJET SOLIDAIRE DE L'IME !
OBJECTIF CAP VERT - AVRIL 2023**

01 EXPERIENCE Séjour de 15 jours Découverte du monde Rencontre humaine	02 SOLIDARITE Participation à un chantier peinture de maisons d'un village de pêcheurs Partage de moment de vie	03 COMPETENCES Mise en application de savoir faire, de compétences techniques acquises Inclusion et utilité sociale
--	--	--

IME MAX BRIERE- LE PRE DE LA BATAILLE



14 INCLUSION ET INSERTION ECONOMIQUE

14.1 L'emploi inclusif et l'accompagnement des personnes dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Le PLIE soutient l'orientation, l'insertion, la formation et l'accompagnement vers l'emploi durable de personnes exclues du marché du travail. Les institutions (France Travail, Mission Locale...), les communes et leurs services sociaux, de nombreuses entreprises et près d'une centaine de structures d'insertion et d'organismes de formation participent à cette démarche

Afin d'accompagner les demandeurs d'emploi originaires des 71 communes de la Métropole dans le but d'une insertion professionnelle durable, des parcours individualisés sont co-construits avec chaque bénéficiaire appelés « adhérents » du fait de leur adhésion à cette démarche d'accompagnement.

Ce dispositif co-financé par le Fonds Social Européen, est réglementé par la Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (n° 98-657 du 29 juillet 1998 – article 16, codifié à l'article L. 5131-2 du code du travail) et par la circulaire DGEFP n° 99/40 du 21 décembre 1999 relatives au développement des Plans Locaux Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi. Ce plan se veut complémentaire des politiques publiques en faveur de l'emploi menées sur le territoire de la Métropole.





717 adhérents accompagnés par le PLIE en 2022 et 942 en 2023 dont 89 personnes en situation de handicap

Profils des personnes en situation de handicap accompagnées par le PLIE :

	<25 ans	25 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	55 ans et plus	Total
Femmes	0	12	11	14	3	40
Hommes	1	15	13	13	7	49
Total	1	27	24	27	10	89

Les adhérents en situation de handicap accompagnés par le Plie dans le cadre de l’insertion professionnelle **résident sur les communes de la métropole suivantes** : Elbeuf, Sotteville-Lès-Rouen, Rouen, Mont Saint Aignan, Bihorel, Saint Aubin Les Elbeuf, Oissel, Cléon, Maromme, Malaunay, Déville-Lès-Rouen, Petit-Couronne, Canteleu, Saint-Pierre de Varengeville, Bardouville, Le Trait, Duclair, Le Grand Quevilly, Le Petit Quevilly, Hénouville, Grand-Couronne, Bois-Guillaume, Darnétal, Franqueville-Saint-Pierre, Saint-Léger du Bourg Denis, Saint-Etienne du Rouvray.

14.2 Le soutien aux travailleurs en situation de handicap via l’achat socialement responsable de la Métropole

14.2.1 Les clauses d’insertion

La Métropole Rouen Normandie intègre des clauses d’insertion par l’activité économique dans ses marchés formalisés depuis 1999. Le

volume et la teneur de ces clauses sont adaptées au contexte de chaque marché. Néanmoins, les Cahiers des Clauses Administratives Particulières des marchés publics de la Métropole détaillent le dispositif ci-dessous dans leurs conditions générales :

« Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, cette opération fait l'objet d'une action d'insertion par l'emploi au profit des publics éloignés de l'emploi suivants :

- Demandeurs d'emploi de longue durée, inscrit à Pôle emploi depuis plus de 12 mois dans les 18 derniers mois ;
- Bénéficiaires du RSA ou autres minima sociaux à la recherche d'un emploi ;
- Adhérents du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi) ;
- Personnes reconnues travailleurs handicapés par la CDAPH à la recherche d'un emploi ;
- Jeunes de moins de 26 ans sans qualification en rupture scolaire ;
- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Jeunes de moins de 26 ans avec ou sans diplôme et sans activité liée à leurs qualifications depuis au moins 6 mois
- Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans à la recherche d'un emploi »

Quelques données quantitatives pour la période 2022-2023

- ⇒ Près de **150 000** heures d'insertion par an sont ainsi générées et permettent aux personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'un contrat de travail auprès des entreprises titulaires des marchés.
- En 2022, **23** personnes à la recherche d'un emploi en situation de handicap ont bénéficié d'heures de travail
 - En 2023, **15** personnes à la recherche d'un emploi en situation de handicap ont bénéficié d'heures de travail

14.2.2 L'achat socialement responsable

Avec l'adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) en juillet 2021, la Métropole Rouen Normandie a densifié son action en faveur de l'achat socialement responsable et le recours aux entreprises du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) pour réaliser des prestations.

Les entreprises du STPA sont composées d'Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et d'Entreprises Adaptées (EA).

Quelques données quantitatives pour la période 2022-2023

- **6** marchés réservés aux structures du handicap (ESAT, EA) : espaces verts, distribution guide, nettoyage, traiteur...
- **17** ESAT et EA rencontrés par l'unité clauses sociales en 2022 et 2023
- **6** ESAT / EA présents lors d'un atelier dédié aux entreprises inclusives sur « répondre aux marchés publics »
- **3** rencontres avec le Groupement d'Intérêt Économique Norm'Handi (réseau régional) pour identifier les catégories d'achats des ESAT / EA et les orientations stratégiques du SPASER

Des actions de promotion des activités du STPA auprès des acheteurs publics et privés

- Mise à jour en 2023 du site Internet dédié aux activités des ESAT et des EA sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie : www.esat-ea.fr
- Création de 10 fiches thématiques par typologie d'achats des entreprises inclusives du territoire (insertion, handicap, économie sociale et solidaire)

- Mise en relation / sourcing auprès des entreprises inclusives en fonction des besoins d'achats. En 2023 : 8 mises en relation directes avec ESAT/EA pour 5 contrats de prestations
- Organisation le 12 octobre 2023 d'un événement autour de l'achat responsable et inclusif et la rencontre directe entre 22 acheteurs grands comptes et 25 entreprises inclusives (dont 10 structures du handicap) autour de 232 RDV de 15 minutes.



15 AGIR EN INTERNE, UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES INCLUSIVE

Sur la période 2022-2023, la Direction des Ressources Humaines de la Métropole a décliné des plans d'actions stratégiques pour le suivi, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

Cette politique des ressources humaines repose sur plusieurs axes stratégiques guidant les actions et les orientations :

- Le suivi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi,
- La signature d'une nouvelle convention avec le FIPHFP,
- La poursuite de campagnes de sensibilisation auprès des agents,
- Le développement de rencontres et d'échanges avec les acteurs locaux de l'insertion professionnelle et les entreprises inclusives,
- L'accompagnement tout au long du parcours professionnel et le maintien dans l'emploi : suivi, aménagement des postes, formation...

15.1 Le suivi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Une personne peut être bénéficiaire de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés (BOETH) si elle est :

- Reconnue comme travailleur handicapé, c'est-à-dire qu'elle s'est vue attribuer la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH),
- Victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %,
- Titulaire d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain,

- Titulaire des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,
- Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
- Titulaire de la carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité ».

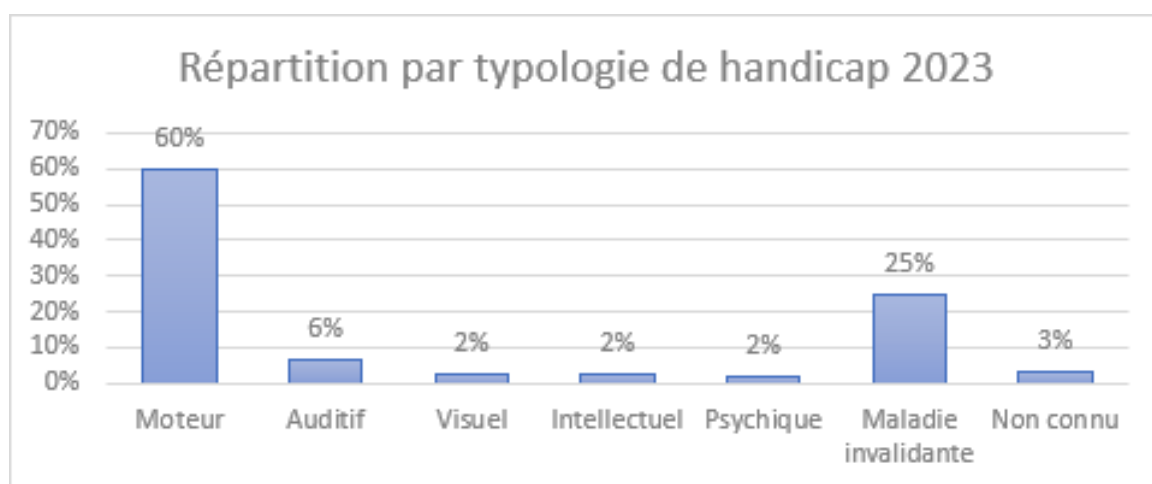
En 2022, 137 agents (59 femmes et 78 hommes) de la Métropole Rouen Normandie sont **bénéficiaires de l'obligation d'emploi**. L'effectif d'emploi de personnes en situation de handicap en 2022 est de 7.14%, et en 2023 de 6.74%. Ces valeurs sont supérieures au seuil réglementaire de 6%.

Le « bénéficiaire de l'obligation d'emploi » ainsi que son employeur peut accéder à des aides financières pour des aménagements sur le poste, pour bénéficier d'une aide humaine ou encore mobiliser les services spécialisés pour trouver des solutions destinées à favoriser le maintien dans l'emploi.



En 2022, **90 agents de la Métropole** ont une reconnaissance de travailleurs handicapés. **10 agents bénéficiaires de la BOETH ont été recrutés en 2022 et 6 en 2023.**

En 2023, la répartition par typologie de handicap est la suivante :



15.2 La signature d'une nouvelle convention avec le FIPHFP 2022-2024

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)** est un acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction publique.

Une nouvelle convention a été signée en 2021 pour les années 2022-2023, elle vise à consolider les actions engagées par la collectivité depuis 2011, à savoir :



Favoriser le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap par

- **L'achat de matériels dans le cadre des aménagements de poste** sur le principe de l'aménagement raisonnable (achat de matériels de bureaux, de logiciels, etc.),
- L'accompagnement des services et de la DRH : poste d'agent chargé des aménagements, chargé de l'accompagnement social, conseiller mobilité, etc.)
- Ainsi qu'une aide aux conditions de vie : accompagnement domicile/travail ; participation à l'achat de prothèse auditive, etc.



Favoriser le recrutement d'agents en situation de handicap en poursuivant le travail engagé en interne (réalisation de formation « recruter sans discriminer », réalisation de cellule 3R – réaffectation, repositionnement, reclassement et avec les partenaires locaux : Mission locale, Handisup (signature en 2022 d'une convention avec HANDISUP qui va proposer des candidatures à des étudiants en situation de handicap qu'elle accompagne, etc.)



Informier / communiquer / sensibiliser les organisations de travail aux situations de handicap à travers la réalisation d'infographies en interne et de communication prenant en compte l'expression des agents

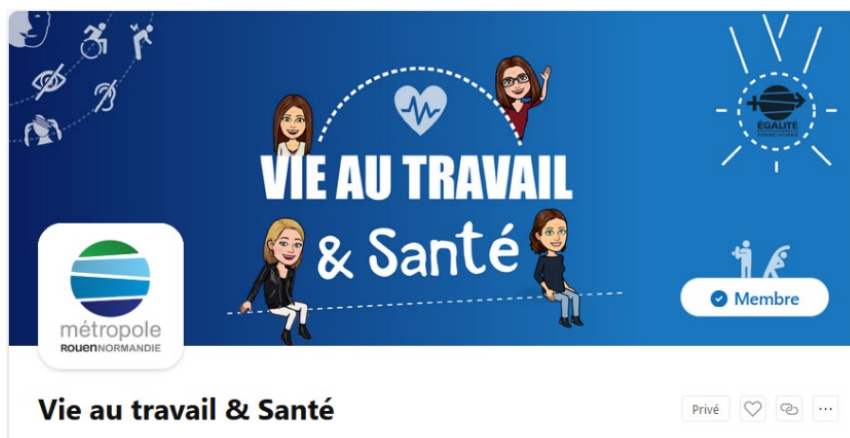


dans une approche visant à la qualité de vie au travail, ainsi qu'une inscription dans les projets nationaux portés par le FIPHFP (semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, participation à la journée HandiPacte Normandie, etc.). La sensibilisation par des mises en situation permettant d'appréhender les handicaps différemment est proposée dans le cadre de cette convention.

Pour la période **2022-2024**, la Métropole Rouen Normandie s'est vu allouer un budget total de **219 286 €** par le FIPHFP, et alloue pour sa part **225 784 €** à ce programme.

15.3 La poursuite de campagnes de sensibilisation auprès des agents

- ✓ En 2022, des **ateliers de cuisine les yeux bandés** ont été proposés à l'ensemble des agents. Pour donner suite à la proposition, **deux sessions de sensibilisation au Handicap** par la pédagogie du détour ont été dispensées par la société KIALATOK.
- ✓ 23 agents ont également été formés via 3 ateliers « le handicap et ses enjeux en entreprise »
- ✓ En 2023, **17 publications ont été diffusées sur le réseau social interne** de la MRN et plus précisément sur la communauté « Vie au Travail et Santé » sur la thématique du handicap telles que le partenariat avec HANDISUP et Cap Emploi



15.4 Échanges avec les acteurs locaux de l'insertion professionnelle et des entreprises inclusives

La Métropole de Rouen travaille avec l'ensemble des partenaires d'insertion professionnelle dont CAP emploi et a fait appel aux entreprises adaptées ou ESAT suivants : TSI, ANRH, HANDIJOB, ESAT, ADAPT

En 2022, durant la Semaine Européenne de l'emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), **un agent de la Métropole Rouen Normandie a participé au Duo Day** dans une logique collaborative avec l'université. Il a fait découvrir son environnement de travail et son métier à un étudiant en situation de handicap dans l'objectif, pour ce dernier de préciser son projet professionnel et d'amorcer un parcours d'insertion.



15.5 L'accompagnement tout au long du parcours professionnel

Aménagement et adaptation des postes :

Suivi des aménagements de poste



Sur 2022, **238 agents** (72 hommes et 166 femmes) et sur 2023 **120 agents** (43 hommes et 77 femmes) ont bénéficié d'un suivi par le chargé des aménagements de poste au titre soit de la prévention des risques professionnels et du suivi des attestations de visite médicale, soit d'un besoin d'accompagnement agent/service.

Actuellement, des agents bénéficient de l'aide au transport via les aides du FIPHFP

Des actions d'aide à la communication



Des **adaptations ont été mises en place pour des agents non-entendants**, via l'intervention récurrente d'une association **d'interprétariat en langue des signes** et la mise en place du **logiciel TADEO** (solution permettant à des salariés sourds ou malentendants de participer aux réunions, d'échanger lors d'un rendez-vous et de téléphoner)

Une prévention des risques d'inaptitude au travail pour raisons médicales



18 agents en 2022 et 19 en 2023 ont été suivis et accompagnés car présentant un risque d'inaptitude au travail pour raisons médicales.

15.6 Des accompagnements et des prestations par le biais des actions sociales

Le personnel de la Métropole, titulaire ou contractuel, bénéficie des aides du Comité National d'Action Sociale, de l'Association du Personnel Rouen Métropole et également du soutien d'une assistante sociale en interne afin d'accompagner selon les besoins individuels : démarches administratives, accompagnement, orientation.

15.6.1 Aides liées au Comité National d'Action Sociale

La métropole Rouen Normandie adhère **pour ses agents au Comité National d'Action Sociale**, association à but non lucratif, afin d'apporter de meilleures conditions de vie aux agents et salariés du service public

local ainsi qu'à leurs familles. Dans le cadre de cette adhésion, **les agents peuvent solliciter différentes aides dont les suivantes :**

- ✓ **Une prestation annuelle pour l'enfant selon** son taux d'incapacité — qu'il vive à votre domicile, dans un logement adapté ou placé dans un centre spécialisé. Cette prestation est sans limite d'âge dès lors que l'enfant reste à la charge du bénéficiaire,
- ✓ Une aide financière annuelle complémentaire pour les frais de garde d'un **jeune enfant handicapé de 4 à 6 ans,**
- ✓ Une prestation annuelle **lorsque l'aide d'une tierce personne est nécessaire** pour les actes essentiels du quotidien complémentaire à
 - l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH),
 - la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP),
 - la pension d'invalidité 3e catégorie de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM),
 - la Prestation Complémentaire pour Recours à Tierce Personne (PC RTP) et à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- ✓ **Un prêt matériel à TAEG fixe de 0 %** est accordé selon le taux d'incapacité de la personne concernée dans votre foyer pour les besoins suivants :
 - acquisition de matériel spécialisé — fauteuil roulant, appareillage, etc,
 - achat ou aménagement d'un véhicule adapté
 - réalisation de travaux d'adaptation
- ✓ **Un Prêt Santé – Prothèses et lunetterie** à TAEG fixe : 1 %

15.6.2 Les actions de l'Association du Personnel Rouen Métropole

L'association du Personnel Rouen Métropole (APRM) réalise plusieurs actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap à destination des agents de la Métropole.

Partenariats avec les structures d'insertion dans le domaine de la restauration

En 2022 et 2023, elle a contribué à mettre en relation ses adhérents avec le restaurant **Léo à table** en développant des accès de commandes et de livraisons privilégiés tout en développant sa communication auprès des agents de la Métropole.

Lors de besoins ponctuels en restauration pour les réunions de travail de ses élus ou de buffets extérieurs lors de ses manifestations, **l'association consulte et favorise régulièrement les offres des ESAT du territoire Métropolitain. L'ESAT IDEFHI de Canteleu** a notamment contribué au succès du spectacle de Noël 2022 proposé à 1000 agents à la salle du 106.

Le 1^{er} décembre 2022, l'APRM a également organisé, sur le temps du midi, une course et une marche aux abords du siège social de la Métropole. Les inscriptions des agents et les éventuels dons participatifs ont permis de **reverser à l'AFMTELETHON la somme de 348€.**

15.7 La formation en interne

Des formations spécifiques individuelles et collectives ont été déployées.

En 2022, 2 agents ont été formés afin de devenir formateurs en interne de Secouristes en santé mentale.

En 2023, 40 agents ont été formés aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

D'autre part, dans le cadre du maintien en emploi des professionnels à la suite d'inaptitudes temporaires ou définitives, des bilans de compétences et des formations de reconversions ont été suivis par les agents concernés. Ces formations ainsi qu'une part de la rémunération des agents reconnus inaptes ou en cours de reclassement ont été financées avec la contribution du FIPHFP.

16 CONCLUSION

Vers un nouveau plan d'actions

Ce rapport témoigne de la mobilisation de la Métropole Rouen Normandie pour l'amélioration de l'accessibilité et de l'égalité des chances sur son territoire.

Sa rédaction a été l'occasion d'un premier recensement de la diversité des actions menées par la Métropole dans le cadre de l'ensemble de ses compétences. Ce recensement constitue la base d'un diagnostic dont les prochaines étapes s'inscriront pleinement dans le cadre des activités de la CIPAH avec la constitution de groupes de travail dédiés. Ce diagnostic aura pour objectif d'intégrer l'expertise d'usage et proposer une stratégie métropolitaine partagée vers l'accessibilité universelle.

Remerciements :

Ce rapport a été élaboré grâce à l'implication de l'ensemble des référents du réseau accessibilité et handicap de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'à la mobilisation de plusieurs collègues pour les relectures et vérifications nécessaires.

Nous remercions également l'ensemble des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de Handicap qui se mobilisent pour la défense des droits des personnes en situation de handicap. En particulier nous saluons le collège des associations qui mobilisent au quotidien leurs équipes et bénévoles pour accompagner les services de la Métropole vers une meilleure prise en compte du handicap dans ses actions.

Enfin nous saluons l'investissement constant et renouvelé de la Coordination Handicap Normandie dans l'action métropolitaine.

17 LEXIQUE

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ACTP	Allocation Compensatrice Tierce Personne
Ad'Ap	Agenda d'Accessibilité Programmée
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ARS	Agence Régionale de la Santé
APRM	Association du Personnel Rouen Métropole
ASV	Accompagnement social au Vieillissement
BOETH	Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
CAJ	Centres d'activités de Jour
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CLS	Contrat Local de Santé
CMS	Centre Médico-Social
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la mer
DRAJES	Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport
EA	Entreprise Adaptée
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ERP	Etablissement Recevant du Public

ESAT	Etablissements ou Services d'Aide par le Travail
FAA	Fonds d'Aide à l'Aménagement
FACIL	Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local
FALC	Facile à Lire et à Comprendre
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
FSIC	Fonds de Soutien aux Investissements Communaux
GIHP	Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques
IME	Institut Médicoéducatif
IJAB	Hôpital de Jour Alfred Binet
IRMS ²	Institut Régional de Médecine du Sport
IOP	Installation Ouverte au Public
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PLH	Plan Local Habitat
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PC RTP	Prestation Complémentaire pour Recours à Tierce Personne
PMR	Personne à Mobilité réduite
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
QPV	Quartier Politique de la Ville
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SEEPH	Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées
SPASER	Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables
STPA	Secteur du Travail Protégé et Adapté
TAE	Transports de l'Agglomération Elbeuvienne

Contacts :

nina.harat@metropole-rouen-normandie.fr

téléphone : 06 64 14 86 50

Direction gestion opérationnelle des déplacement et transports

Département Espaces Publics et Mobilité durable

anne-laure.delaunay@metropole-rouen-normandie.fr

téléphone : 06 99 43 66 02

Direction Solidarités

Département Economie, attractivité, rayonnement, solidarité

Métropole Rouen Normandie

108 allée François Mitterrand

76006 ROUEN